

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission,

La MRC de Vaudreuil-Soulanges remercie l'Assemblée nationale d'avoir eu le courage de redéfinir les relations entre le monde municipal et le gouvernement central. Force est de constater que la vision constitutionnelle des municipalités était pour le moins paternaliste et dépassée, puisque les municipalités n'étaient pas vues comme des gouvernements de proximité, faisant partie intégrante de l'État québécois, mais bel et bien comme des créatures de la province de Québec, laquelle pouvait selon son bon vouloir les abolir, les fusionner, les défusionner, ou tout simplement partager leur territoire selon la volonté d'un gouvernement centralisé et centralisateur.

Le préambule du projet de loi est des plus clairs :

« ATTENDU QUE l'Assemblée nationale reconnaît que les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois ». Bravo. Cependant, il faut que ce libellé soit accompagné d'une déclaration dans le préambule de la loi, faisant foi de l'intention du gouvernement du Québec de reconnaître le caractère inaliénable des territoires des municipalités régionales de comté et des municipalités locales.

Permettez-nous de revenir sur les articles 181 à 185 du projet de loi 122. Grosso modo, en matière de gestion du territoire agricole, ces articles laissent paraître la possibilité accrue pour le gouvernement de prévoir, par règlement, les cas où l'utilisation de lots à des fins autres qu'agricole soit permise sans l'autorisation de la CPTAQ. C'est un avancement très intéressant et cohérent avec la loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Notre vœu est que le gouvernement consulte de manière très large les municipalités régionales de comté et les municipalités locales avant l'adoption du règlement prévoyant une flexibilité pour les utilisations de lots à des fins autres qu'agricole. Ainsi, il devient important que les ajustements à nos noyaux villageois de même que certains usages d'utilité publique telle que : les tours de télécommunication, les immeubles pour des fins scolaires, les hôpitaux, les Offices régionaux d'habitation; sous réserve que ses usages soient encadrés dans sa planification retenue au schéma d'aménagement et au plan d'urbanisme puissent se réaliser sans embûches.

Nous saluons également la volonté du gouvernement de consulter les municipalités pour les orientations gouvernementales avant qu'elles ne soient adoptées. Nous espérons que ces consultations seront meilleures que l'application aléatoire des articles 149 et suivant de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme. En vertu de ces articles, les ministères et les mandataires doivent consulter les MRC avant de faire une intervention sur leur territoire. Ces articles sont régulièrement bafoués puisque les ministères et les mandataires, bien que la loi l'exige, ne consultent pas systématiquement les MRC avant d'intervenir sur leur territoire et interviennent souvent en toute illégalité et en non-respect des planifications régionales.

Dans son mémoire, la Fédération québécoise des municipalités a réclamé que le gouvernement réajuste la fiscalité des pipelines. Nous avons déjà déposé un document fiscal à cet effet qui démontre que notre régime fiscal actuel subventionne indirectement les sociétés de pipelines. Elles ne paient pas leur juste part pour le territoire qu'elles occupent. Pour la Ville de Vaudreuil-Dorion, ce sont des millions de dollars qui sont en jeu.

Dans un autre ordre d'idées, nous nous interrogeons sur la décision du gouvernement d'abolir les avis publics dans les journaux régionaux et les conséquences sur la vitalité du quatrième pouvoir. Bien que nous soyons conscients que les citoyens utilisent de plus en plus l'Internet pour être informés des services offerts par les municipalités, de même que des différents avis qu'elles émettent, les médias régionaux, déjà fortement touchés par la baisse de revenus publicitaires, vont être fortement affectés par cette décision. Une démocratie en santé et la transparence requièrent une presse en santé.

En ce qui concerne l'article 52, les MRC et les municipalités locales doivent souvent agir en célérité et prendre des mesures législatives rapidement. C'est pourquoi nous demandons que l'article 52 soit modifié pour prévoir la possibilité de l'adoption d'un règlement après l'ajournement d'une séance, dans une journée subséquente.

Par ailleurs, afin d'avoir un portrait plus clair des dépenses à être incluses dans la liste prévue à l'article 57, il faut prévoir que le dépôt de la liste des contrats soit fait après le dépôt du rapport des vérificateurs, et non pas le 31 janvier de l'année suivante.

Pour ce qui est de l'article 158, nous demandons au gouvernement de prévoir des mesures de transition et de financement pour les municipalités touchées par cette modification, puisque ce changement va entraîner des modifications des logiciels des évaluateurs et des systèmes comptables.

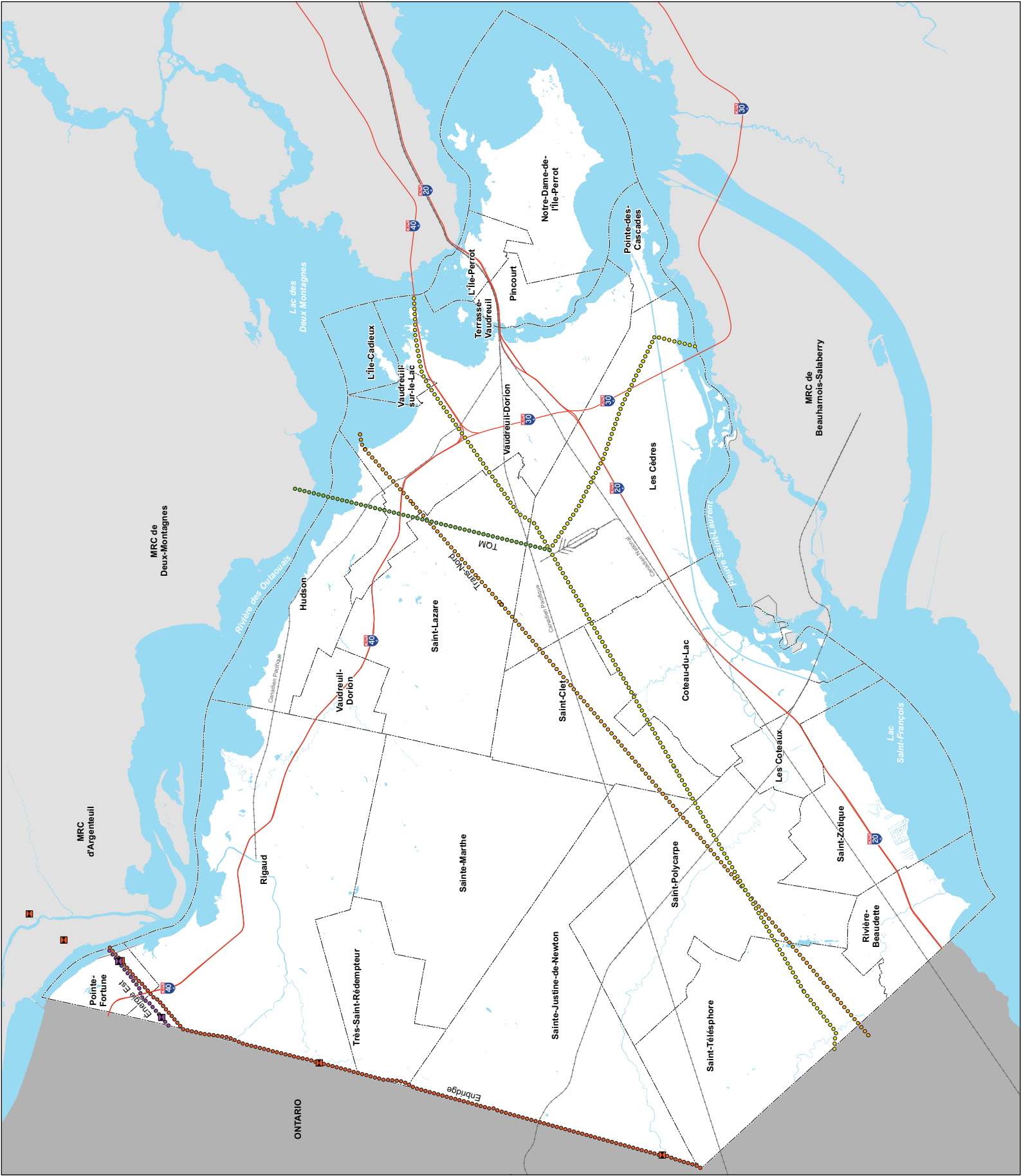
En ce qui a trait au traitement des élus municipaux, il serait important que le gouvernement prévienne dans la loi sur le traitement des élus municipaux un mécanisme permettant aux maires ou aux préfets d'avoir voix au chapitre de leur rémunération. Ces derniers devraient avoir une forme de veto sur tout règlement prévoyant une hausse ou une baisse de salaire. De même, il serait bon que soit prévu dans la loi sur le traitement des élus municipaux, la reconnaissance du caractère distinct du rôle des maires dans leur municipalité et de leur rôle de préfet, préfet suppléant ou conseiller régional dans les MRC. En effet, les maires qui siègent à la MRC ont un rôle de conseiller régional à part entière et ce statut devrait être reconnu.

En ce qui a trait au règlement d'emprunt, étant donné les taux d'intérêt historiquement bas nous demandons au gouvernement de permettre aux municipalités de pourvoir aux besoins de fonds par l'émission d'obligations 20 ou 25 ans ou par voie de financement hypothécaire. Les taux seraient plus hauts à court terme, mais les coûts à moyen et long termes seraient meilleurs pour les municipalités.

De manière générale, nous demandons que la loi sur la fiscalité prévienne le paiement d'en lieu de taxe pour les lieux de cultes exemptés.

Nous demandons aussi, puisque notre MRC fait partie de la CMM, que le seuil maximal de subvention, de même que tous programmes d'aide aux entreprises, de crédit de taxes, de cautionnement, de cession ou de location d'un immeuble soit les mêmes que ceux de la Ville de Montréal.

Merci de nous avoir écoutés et nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions.



CAT – 039MA
C.P. – P.L. 122
Gouvernements
de proximité

Pipelines

Légende

- Pipeline Oléoduc Énergie Est
- Valve de Oléoduc Énergie Est
- Gazoduc TQM
- Valve de Gazoduc TQM
- Pipeline Trans-Nord
- Pipeline TransCanada
- Limite municipale
- Autoroute
- Voie ferrée



Sources :
Ministère des Ressources
Naturelles et Forêts

Cartographie :
Service de géomatique
MRC de Vaudreuil-Soulanges
20 février 2012

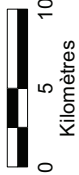
N:\gis\municipal\projets\AUTRE_002_PPEL\MRC_2010220.mxd

La situation géographique

Limites administratives

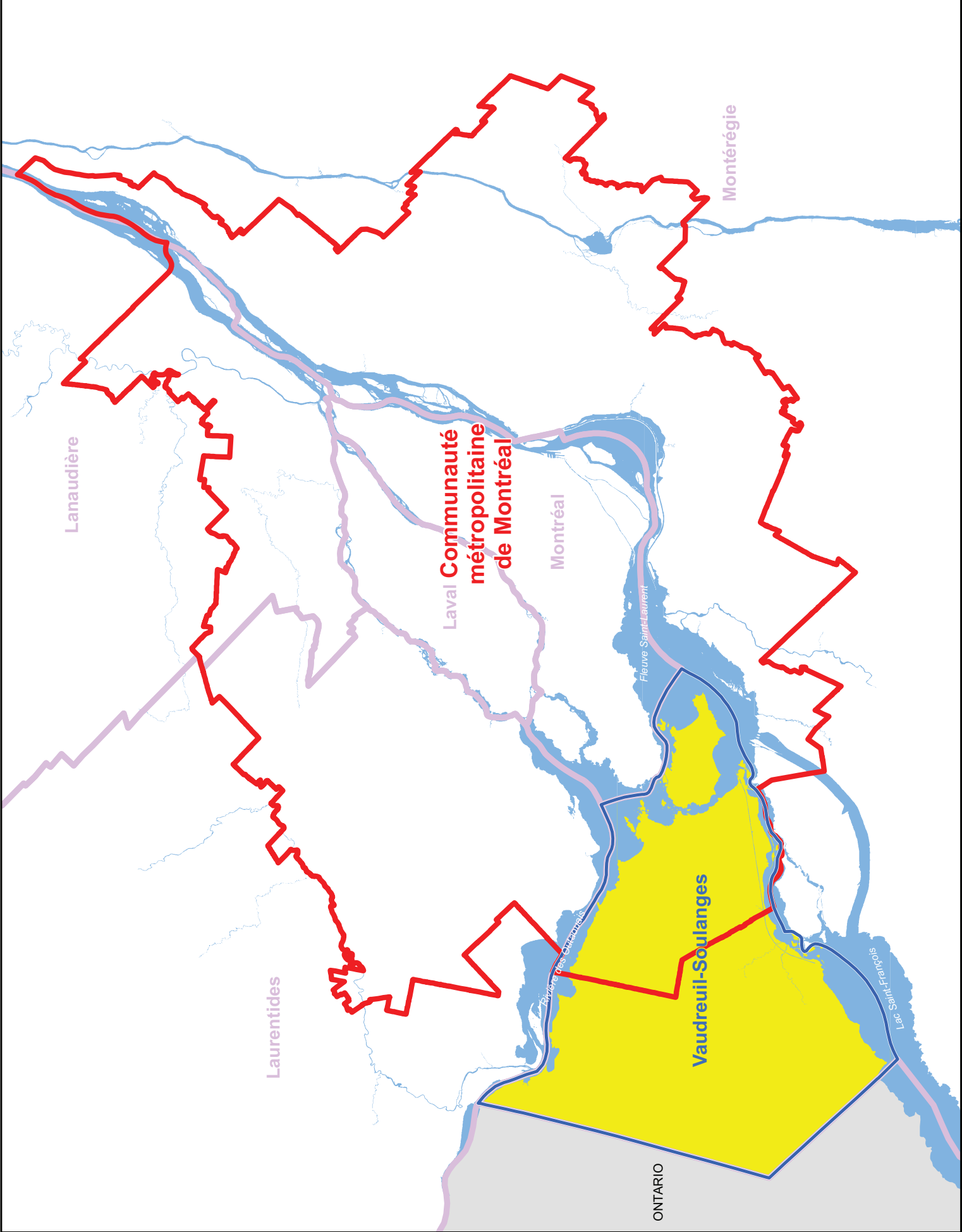
- Limite de la MRC de Vaudreuil-Soulange
- Limite de la région administrative
- Limite de la Communauté métropolitaine de Montréal

Région administrative



Source topographique :
Ministère des Ressources
naturelles du Québec (BDGA),
CMM

Production:
Service de géomatique
MRC Vaudreuil-Soulanges
20 février 2017



Les grandes affectations
du territoire

Légende

Aires d'affectation à l'extérieur de la zone agricole

URB Aire urbaine

Aires para-urbaines

R Aire résidentielle

MX-1 Aire mixte éco-quartier

MX-2 Aire mixte éco-parc

C Aire commerciale

PFL Aire de la plateforme logistique

REC Aire récréative

V Aire de villégiature

PUB Aire publique

MTR-CONS Aire de conservation du mont Rigaud

MTR-V Aire de villégiature du mont Rigaud

MTR-H Aire d'habitation du mont Rigaud

MTR-REC Aire récréative du mont Rigaud

CS-E Aire de l'emprise du canal de Soulanges

CS-S Aire des surleveurs du canal de Soulanges

CS-F Aire du fleuve Saint-Laurent et des îles

CONS-1 Aire de conservation

CONS-2 Aire de conservation

Aires d'affectation à l'intérieur de la zone agricole

A Aire agricole

A-ID Aire agricole des îlots déstructurés

A-EQ Aire agricole-équestre

A-R Aire agricole résidentielle

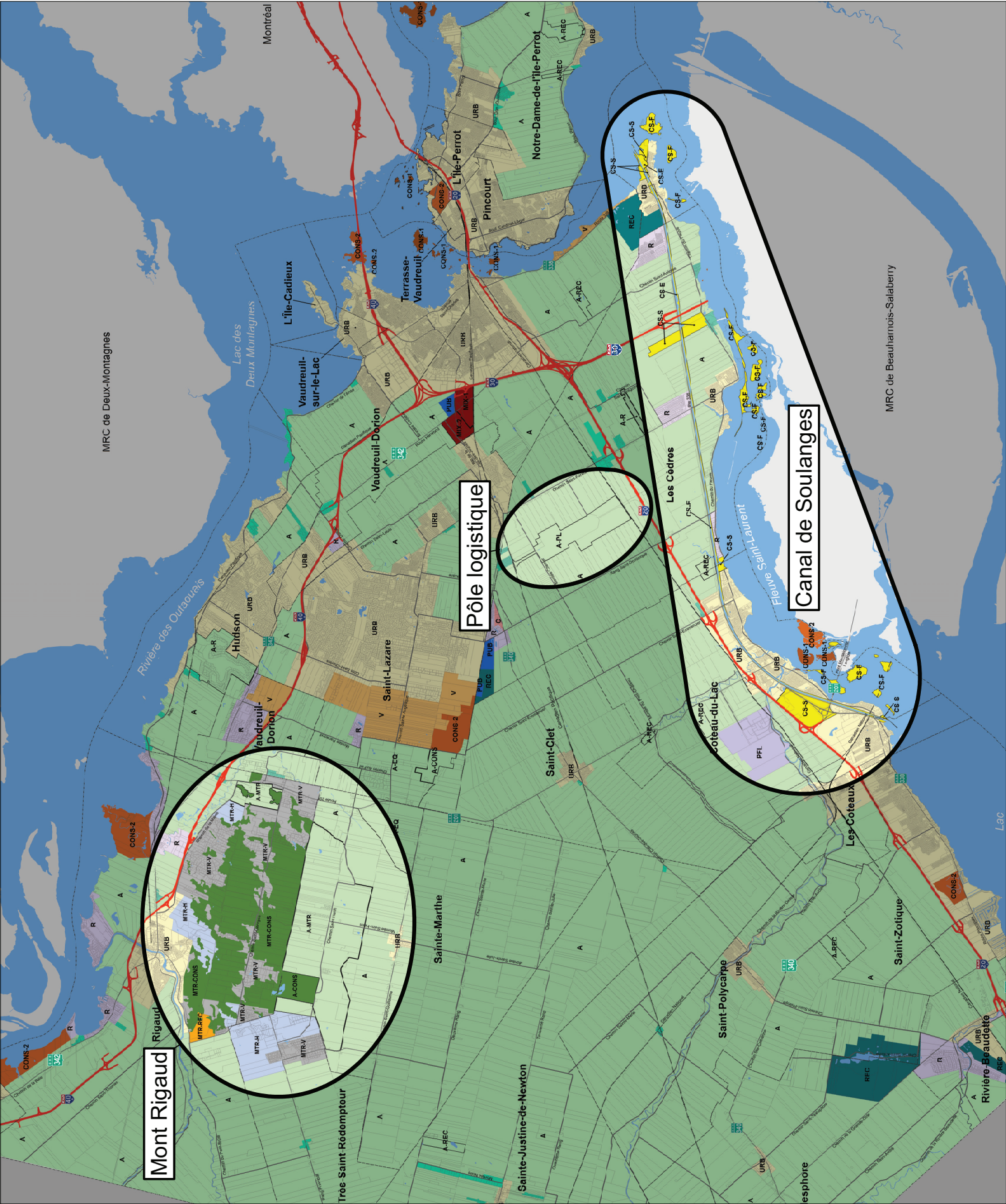
A-REC Aire agricole récréative

A-MTR Aire agricole du mont Rigaud

A-PL Aire agricole du pôle logistique

A-CONS Aire agricole de conservation

A-CONS Aire agricole de conservation



Les parcs et les espaces industriels

Carte 5.1

Légende

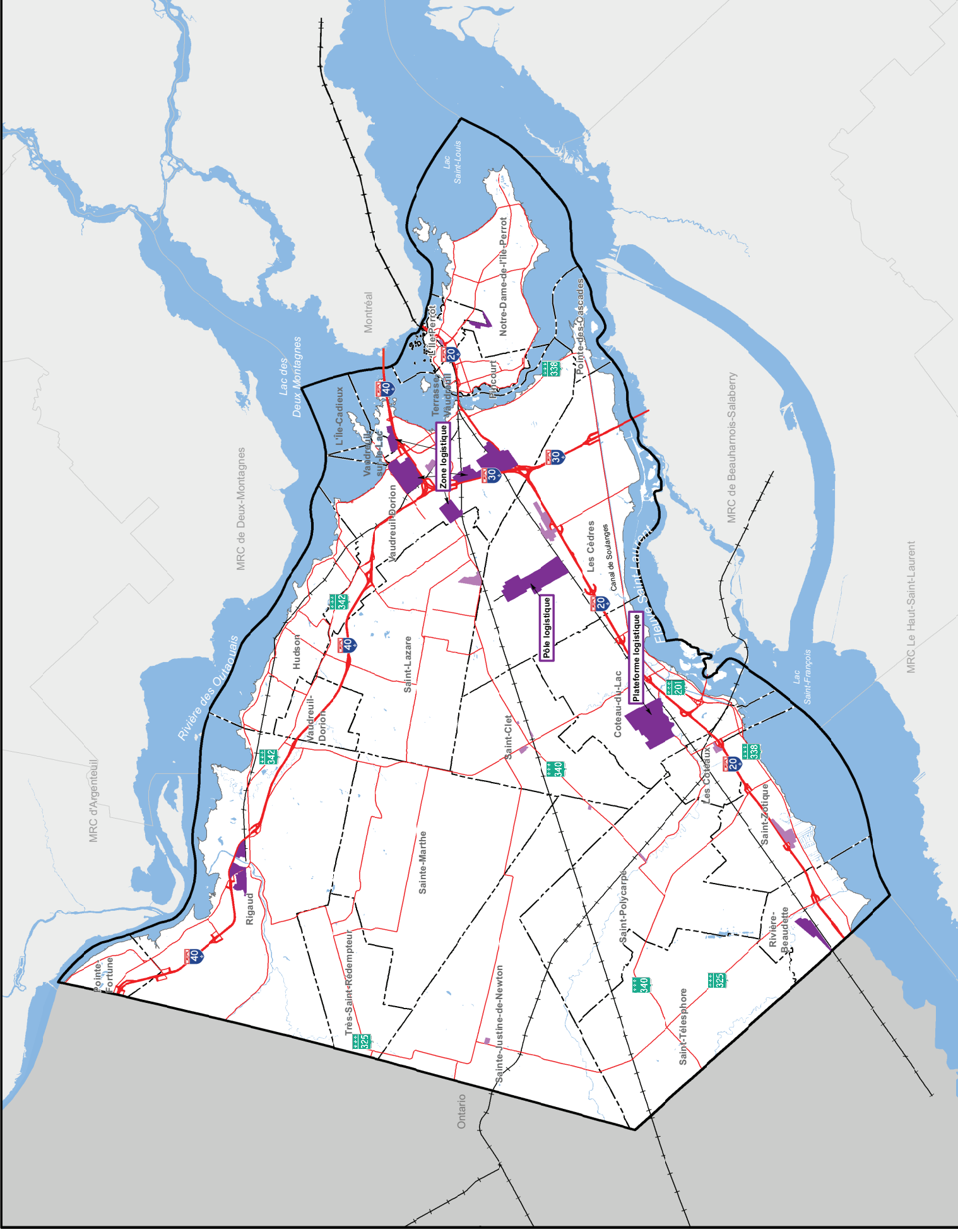
- | | |
|---|---|
|  | Espace industriel |
|  | Parc industriel |
|  | Limite de la MRC
Vaudreuil-Soulanges |
|  | Limite municipale |
|  | Autoroute |
|  | Route régionale |
|  | Chemin de fer |

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 3^e GÉNÉRATION

25 janvier 2017

Source topographique :
Ministère de l'Énergie et
Ressources naturelles

Production :
Service de géomatique
MRC Vaudreuil-Soulanges
12 janvier 2017



**Le Parc régional
du canal de Soulanges
et ses composantes**

Carte 9.1

Légende

Le Parc régional du Canal de Soulanges

 Aire de l'emprise du canal
(CS-E)

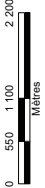
 Aire des surlargeurs du canal
(CS-S)

 Aire du fleuve Saint-Laurent
et des îles (CS-F)

**Les abords du Parc régional
du Canal de Soulanges**

 Noyau villageois

 Périmètre d'urbanisation

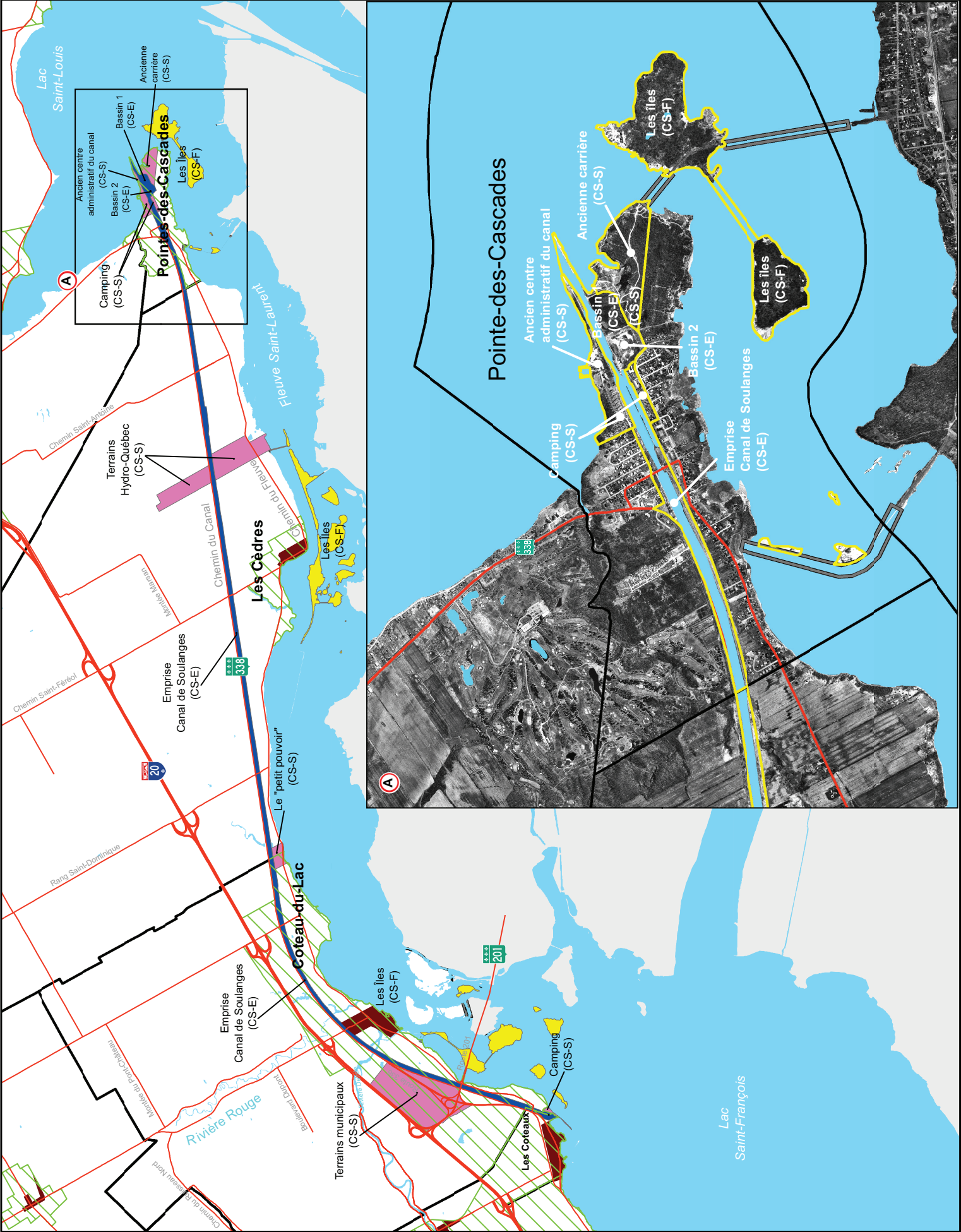


**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 3^e GÉNÉRATION**

25 janvier 2017

Sources topographiques :
Ministère des Ressources
naturelles du Québec

Production :
Service de géomatique
MRC Vaudreuil-Soulanges
12 décembre 2016



PIPELINE ET FISCALITÉ MUNICIPALE :

UNE INIQUITÉ À CORRIGER

Table des matières

	Page
- Avant-propos	3
- Introduction	4
- Historique.....	5
- Taxation actuelle des pipelines	8
- Illustration de la taxation actuelle des pipelines.....	8
1. Tracé projeté de TransCanada Pipelines (ville de Rigaud et municipalité de Pointe-Fortune)	9
2. Pipeline actuel de TransCanada Pipelines (ville de Vaudreuil-Dorion)	11
- Interprétation des simulations	12
- Scénarios de régimes d'imposition provenant des pipelines.....	12
1- Régime d'imposition à taux variés	13
2- Compensation tenant lieu de taxes.....	13
3- Droit sur le capital.....	14
4- Droits	14
5- Tarification basée sur la superficie.....	15
6- Taxe environnementale	15
- Conclusion	16

AVANT-PROPOS

Le territoire de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil- Soulanges (ci-après la MRC) est, depuis plusieurs années aliéné par le passage de pipelines. En effet, 253 hectares, dont 25 hectares situés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, représentent les emprises de ceux-ci.

Les projets actuels des compagnies propriétaires de ces infrastructures prévoient la construction de nouveaux pipelines dont les tracés vont de nouveau réduire le pouvoir de taxation des municipalités concernées. Préoccupé par cette perte de revenus présente et éventuelle, le Conseil de la MRC nous a confié le mandat de préparer un argumentaire pour une modification à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cette modification devra corriger l'iniquité évidente créée par le mode d'imposition actuel des pipelines.

Afin de réaliser ce mandat, nous avons consulté et tiré les éléments nécessaires à nos analyses dans les rôles d'évaluation des municipalités de la MRC préparés par Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés inc.

Nous avons également reçu la collaboration de M. Pierre Gosselin, É.A, évaluateur agréé de ce même cabinet, afin de déterminer les taux du coût neuf au mètre linéaire selon le diamètre d'un pipeline à partir du barème fixé par le ministère des Affaires municipales dans le *Manuel de l'évaluation foncière du Québec*.

Finalement, nous souhaitons souligner le support du service de la géomatique de la MRC pour la préparation des cartes et l'extraction des données nécessaires des rôles d'évaluation afin de calculer les superficies utilisées dans les simulations.

INTRODUCTION

Depuis la réforme de 1980, les municipalités tirent de l'impôt foncier la majorité de leurs revenus. Si sur le plan budgétaire, les taxes foncières sont faciles à prévoir et plutôt assurées, elles ont le désavantage de ne pas s'accroître proportionnellement aux nouvelles responsabilités confiées aux municipalités et de ne pas être adaptées à la nouvelle économie. Les propriétaires sont les principaux payeurs et les villes, faute d'autres sources de revenus, visent le développement urbain pour financer les services à rendre aux citoyens. Ce développement génère de l'argent neuf pendant quelques années mais cet effet bénéfique est vite amoindri par les exigences de prestations de services de cette nouvelle population.

Le grand défi des municipalités en 2014, consiste à s'assurer que les politiques fiscales (que celles-ci passent par l'impôt foncier ou la tarification) sont équitables pour leur population bénéficiaire de services. Dans le contexte actuel, où la majorité des revenus provient de l'impôt foncier, ce défi s'avère difficile à relever.

Pour leur part, les associations (FQM, UMQ et autres) conscientes des lacunes que comporte le régime actuel demandent au gouvernement du Québec d'élargir, par des modifications législatives, les sources de revenus des municipalités afin de leur assurer une plus grande autonomie financière (Livre blanc de l'UMQ et Livre bleu de la FQM).

La venue des pipelines dans la région ajoute un acteur important dans l'utilisation du territoire et soulève encore plus fortement la problématique liée à un régime fiscal basé sur l'évaluation foncière.

Afin de bien comprendre l'enjeu de la construction de pipelines sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, nous débutons notre étude préliminaire par un bref historique de l'évolution des recettes provenant de la taxe sur les réseaux de télécommunications, de gaz et d'électricité depuis la réforme de la fiscalité municipale.

Nous poursuivons l'analyse en examinant le régime fiscal d'imposition foncier des pipelines.

Nous proposons ensuite divers modes de taxation permettant aux municipalités d'imposer aux compagnies propriétaires de pipelines, leur juste part de l'utilisation des terrains inclus dans leur territoire.

Finalement, nous effectuons une simulation du manque à gagner pour les municipalités concernées par les tracés prévus et actuels de deux pipelines sur certains terrains de leur territoire et aliénés par ces pipelines.

HISTORIQUE

1972 - 1979

Les terrains et les bâtiments des sociétés de télécommunications, d'électricité et de gaz sont portés au rôle d'évaluation et imposés aux fins de taxes foncières. Quant aux réseaux de production et de distribution, ils ne sont pas imposés selon l'évaluation foncière, mais selon un régime spécial d'imposition.

Ce régime avantage les entreprises mais défavorise les autres contribuables, aucune taxe foncière n'étant perçue sur leurs équipements. Il faut comprendre que la difficulté d'évaluer ces réseaux et de les inclure au rôle d'évaluation est la source de l'établissement du régime.

1979 – 1996

Le budget 1979-1980 du gouvernement du Québec reflète et confirme la mise en place d'une réforme de la fiscalité municipale. Après l'évolution économique des années 60-70, une revue des rôles respectifs du gouvernement et des municipalités s'impose. Ces dernières aux prises avec des coûts des services en croissance dépendent de plus en plus d'apports et de subventions gouvernementales. De plus, les communautés locales désirent se prendre en main et être en mesure de décider de façon démocratique de leur avenir en termes de finances, d'aménagement de territoire, etc.

De nouvelles mesures sont mises en place dont celle de donner aux municipalités l'exclusivité du champ fiscal de l'impôt foncier. Le gouvernement du Québec consent à payer progressivement les compensations tenant lieu de taxes relatives aux immeubles des réseaux de l'éducation et de la santé.

Un nouveau régime d'imposition entre également en vigueur qui permet aux municipalités de compenser le manque à gagner résultant de l'ancien régime.

En effet, ce régime prévoit que les sociétés de distribution de gaz doivent remettre, au ministre du Revenu, une taxe équivalente à 3 % des revenus bruts provenant des ventes de gaz, déduction faite des coûts d'achat de gaz.

Le ministre du Revenu remet la somme au ministre des Affaires municipales qui distribue ensuite aux municipalités le montant perçu en fonction de leur population et pondéré par leur taux global de taxation par rapport à la moyenne provinciale.

1996 - 2000

En 1996, le gouvernement du Québec s'engage à réduire le déficit de la province à zéro et mobilise tous les acteurs de l'économie du Québec. Les municipalités, pour leur part, se voient imposer, par voie légale, une contribution obligatoire au Fonds spécial de financement des activités locales (ci-après « FSFAL ») pour un montant total de 375 millions. Ce Fonds a pour but de combler le coût des remboursements annuels de la campagne précédente du gouvernement du Québec pour le financement des infrastructures municipales principalement liées à l'assainissement des eaux. Parallèlement, à compter de cette date, les recettes de la taxe sur les réseaux de télécommunications, de gaz et d'électricité servent en partie à financer certains programmes (péréquation, allocations aux MRC, etc.). Le montant distribué aux municipalités est donc amputé d'un montant équivalent.

2000 - 2014

Lors de son budget de l'exercice 2000-2001, l'objectif du déficit zéro est atteint. Le gouvernement du Québec signe alors un pacte fiscal avec les municipalités. Ce pacte inclut plusieurs mesures dont voici les principales :

- Mise en place d'un régime de taxation permettant de créer cinq catégories d'immeubles imposables auxquelles la municipalité peut imposer un taux de taxe foncière particulier;
- Accroissement des compensations pour les immeubles du réseau de l'enseignement primaire et secondaire;
- Diverses modifications aux transferts inconditionnels dont les deux suivantes :
 - Abolition de la contribution au FSFAL;
 - Abolition de la compensation tenant lieu de taxes provenant des entreprises de télécommunications, gaz et électricité.

Si l'on se penche sur le développement de ces entreprises au cours des dernières années et ce qui s'annonce pour les années à venir, les municipalités, par ce nouveau pacte, améliorent leur situation par rapport aux années 1997 à 1999 inclusivement par l'abolition du FSFAL, mais prennent du recul par rapport à leur position en 1996 et ce, malgré la mise en place de divers transferts inconditionnels.

Les revenus provenant de la taxe pour les immeubles des réseaux de télécommunications, de gaz et d'électricité constituent une compensation tenant lieu de taxes pour des services municipaux. Leur perte évaluée en 2001 à plus de 380 millions de dollars, représente un manque à gagner pour les municipalités et un revenu pour le gouvernement du Québec. Il s'ensuit un déséquilibre fiscal où les municipalités doivent rendre de plus en plus de services (loisirs, culture, logements modiques, etc.) avec une source de revenus axée essentiellement sur l'impôt foncier. De plus, celui-ci est calculé en fonction de l'assiette fiscale. Lorsque suite à des pressions sociales et politiques des immeubles sont soustraits de l'assiette fiscale (bâtiments détenus par des organismes communautaires, etc.) ou ne sont pas évalués à leur juste valeur (pipelines), les municipalités sont privées de revenus.

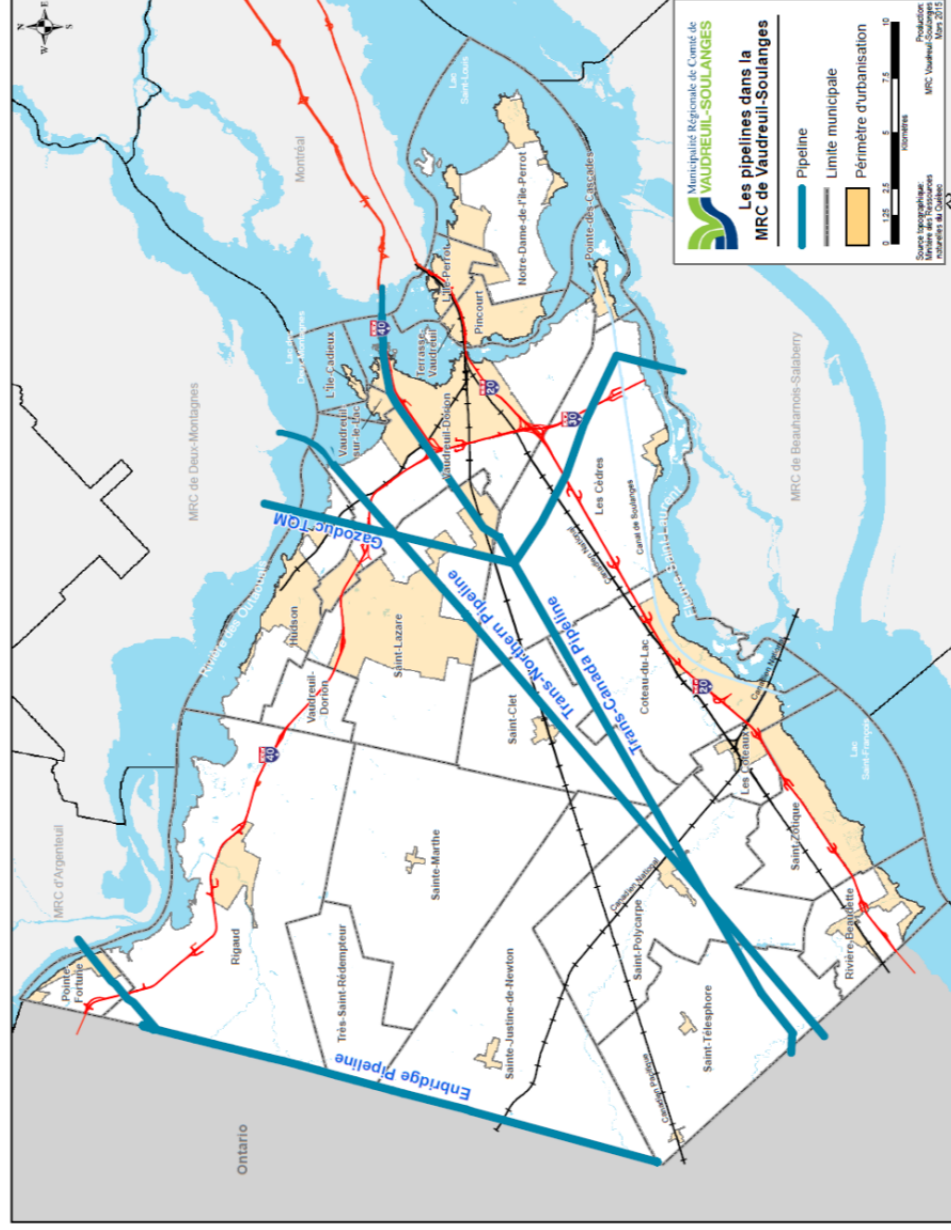


Image 1 - Les pipelines dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges

TAXATION ACTUELLE DES PIPELINES (LFM, articles 41.1.0.1 et 66)

Un pipeline est composé d'un ensemble d'éléments et cet ensemble d'éléments est porté au rôle d'évaluation et constitue une unité d'évaluation distincte de celle du propriétaire du terrain où le pipeline est installé, sauf si le propriétaire est un organisme public et qu'aucun bâtiment autre que le pipeline ne soit installé sur ce terrain.

La valeur du terrain est réduite en proportion du droit détenu à l'égard du terrain par le propriétaire du pipeline.

Les constructions qui font partie d'un réseau de distribution de gaz aux consommateurs du Québec, les vûtes souterraines, les puits d'accès ou une installation d'entreposage de gaz, les conduites et leurs accessoires conçus pour une pression de moins de 7 000 kilopascals ou plus ne sont pas portés au rôle. Par contre, les constructions utilisées ou destinées à être utilisées pour loger, abriter des personnes, des animaux ou des choses, sont portées au rôle d'évaluation.

Quant au terrain constituant l'assiette d'un élément du réseau, s'il n'appartient pas à l'exploitant du réseau, sa valeur est réduite en proportion de la valeur du droit détenu par l'exploitant du réseau.

Par contre, la valeur de ce droit n'est pas ajoutée à celle des immeubles de l'exploitant du réseau.

Depuis 1997, les conduites conçues pour une pression de 7 000 kilopascals ou plus, de même que leurs accessoires et leur assiette sont portés au rôle d'évaluation et sont imposables aux fins municipales.

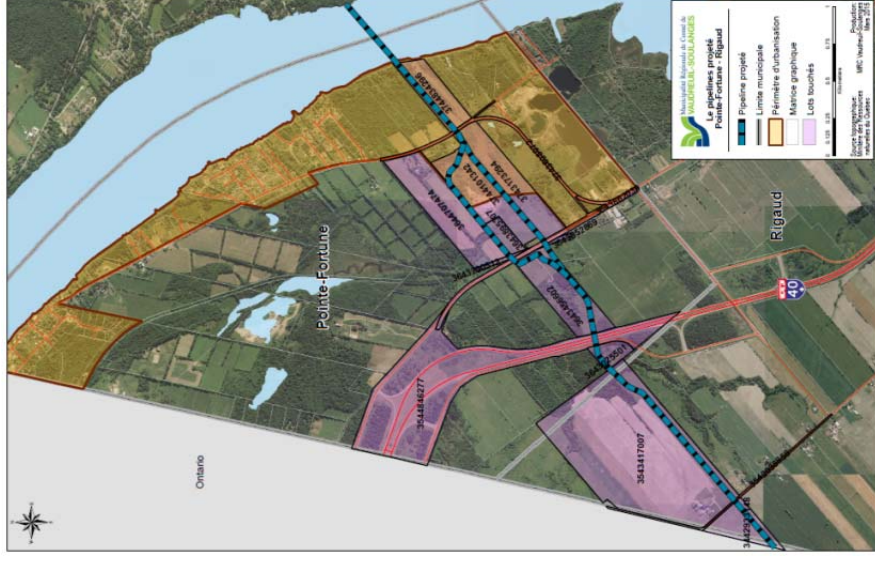
ILLUSTRATION DE LA TAXATION ACTUELLE DES PIPELINES

Afin d'illustrer le régime d'imposition actuel des pipelines, deux tracés ont été sélectionnés.

- Le premier représente un tronçon du tracé projeté de TransCanada Pipelines dont le passage devrait aliéner le territoire de la ville de Rigaud et de la municipalité de Pointe-Fortune.
- Le second porte sur un pipeline actuel de TransCanada construit il y a plus de quarante (40) ans et le terrain choisi pour l'analyse est situé à Vaudreuil-Dorion.

1. Tracé projeté de TransCanada Pipelines (Rigaud et Pointe-Fortune)

Selon le tracé prévu par TransCanada Pipelines en date du 12 septembre 2014, le pipeline traverse trois (3) matricules de la ville de Rigaud. L'une d'entre elles est une voie publique. Il n'y a donc aucune incidence sur le plan fiscal. L'utilisation des deux (2) autres matricules est dédiée à l'agriculture. Dans ce cas, une servitude vient grever la valeur du terrain lors du passage du pipeline, mais l'utilisation actuelle n'en est pas affectée. Par contre, comme le démontrent les chiffres relativement à la municipalité de Pointe-Fortune ci-après, la diminution de valeur du terrain sur lequel passe le pipeline est compensée par la valeur d'un droit qui est attribué au propriétaire du pipeline. Ce droit a une valeur régressive contrairement aux valeurs des autres immeubles inscrits au rôle d'évaluation foncière.



Le tracé du pipeline se poursuit ensuite vers la municipalité de Pointe-Fortune. Douze (12) matricules sont affectés par le tracé dont six (6) sont à l'intérieur du périmètre urbain. Deux (2) de ces six (6) matricules sont des voies publiques et la superficie d'un troisième matricule incluse dans le périmètre urbain est négligeable. Pour les trois (3) autres matricules, le passage du pipeline aura à moyen long terme un impact sur les revenus fiscaux de la municipalité de Pointe-Fortune. En effet, aucune construction n'est possible sur un terrain compris dans l'emprise du pipeline.

Aux fins de la présentation, nous allons considérer seulement des constructions résidentielles unifamiliales sur les superficies correspondant au pipeline et à son emprise et où il sera dorénavant impossible de construire. Le taux de taxe foncière utilisé est le taux en vigueur en 2015 à la municipalité de Pointe-Fortune. Un premier calcul est effectué pour mesurer l'effet sur le revenu de la première année financière suivant la construction du pipeline et un deuxième calcul extrapole le manque à gagner sur quarante (40) ans à la valeur actualisée. Nous présumons que l'évaluation foncière, comme pour les quarante (40) dernières années, sera multipliée par sept (7) au cours des quarante (40) prochaines années. Nous prenons également comme hypothèse qu'il n'y a aucun service donc que la superficie des terrains des résidences sera de 2800 m² (30 139 pi²).

2. Pipeline actuel de TransCanada Pipelines (Vaudreuil-Dorion)

Le pipeline actuel de TransCanada Pipelines qui traverse un terrain de la ville de Vaudreuil-Dorion constitue un autre exemple éloquent. Ce terrain inclut trois (3) matricules dont deux sont affectés par le passage du pipeline.

Il offre la possibilité de construire des immeubles commerciaux auxquels s'applique le taux de taxe foncière sur les immeubles non résidentiels.



Le tableau ci-dessous démontre par une analyse chiffrée la taxation du pipeline à Vaudreuil-Dorion. Cette analyse est extrapolée sur quarante (40) ans et présentée à la valeur actualisée.

Matricule	Superficie du terrain touché par l'emprise du pipeline de 23 m (m ²) ^(A)	Nombre de m ² nécessaire pour la construction d'un immeuble commercial (1500 m ²)	Nombre d'immeubles commerciaux pouvant être construits dans cette emprise	Évaluation moyenne d'un immeuble commercial (\$)	Évaluation totale pour ce matricule (\$)	Taux de la taxe foncière de la Ville de Vaudreuil-Dorion 2015 (Non-résidentiel)	Perte de revenu annuelle (\$)	Perte de revenu extrapolée sur 40 ans (taux de 3 %) (\$) ⁽³⁾	Note
6230 55 9266	3396.98	1500	2	1 000 000	2 000 000	1,7006/100 \$	34 012	2 090 576	(1)
6230 76 4125	3740.89	1500	2	1 000 000	2 000 000	1,7006/100 \$	34 012	2 090 576	(1)
			Moins				68 024 \$	4 181 152 \$	
				Revenus perçus de Trans Canada pipeline (310,35 m x 911,24 \$) x 20 % x 1,7006 / 100 \$			(962) ⁽²⁾	(22 236)	
				Perte nette de revenu			67 062 \$	4 158 916 \$	
(1)	Le tracé du pipeline, peut faire en sorte que la superficie aliénée par le pipeline soit supérieure à 23 m, si l'espace restante entre la limite du terrain et l'emprise du pipeline est insuffisante pour construire un immeuble.								
(2)	Les hypothèses utilisées sont les suivantes :								
		Diamètre 36 pouces ou 914 mm							
		Dépréciation de 80 % soit 48 ans							
(3)	L'extrapolation prévoit que l'évaluation municipale sera multipliée par sept (7) comme pour les quarante (40) dernières années. Le même taux de taxe foncière non résidentiel est appliqué pour les 39 années subséquentes. Le taux d'intérêt de 3 % correspond au taux préférentiel de la Caisse Centrale Desjardins.								
(A)	Selon estimé par le Service de la géomatique de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.								

Tout comme le pipeline devant traverser la frontière ontarienne et aliéner des terrains de la ville de Rigaud et la municipalité de Pointe-Fortune, le pipeline de TransCanada Pipelines aliène le territoire de Vaudreuil-Dorion. Le terrain choisi pour notre analyse avec les hypothèses ci-dessus mentionnées est éventuellement utilisé à des fins commerciales.

La perte de revenu annuelle nette est de 67 062 \$ qui, extrapolée sur 40 ans, représente une somme de 4 158 916 \$ à la valeur actualisée. Si nous avions porté notre choix sur un terrain du parc industriel où le taux de taxation dans ce secteur est de 1,7668 % en 2015, les calculs auraient démontré un manque à gagner encore plus important.

INTERPRÉTATION DES SIMULATIONS

Suite à la simulation de l'évolution des revenus pour les quarante (40) prochaines années pour les deux municipalités, soit la municipalité de Pointe-Fortune et la ville de Vaudreuil-Dorion, nous sommes en mesure de constater que les données chiffrées sont moins significatives pour Pointe-Fortune que pour Vaudreuil-Dorion.

Cette situation s'explique par la valeur du pipeline qui sera construit à Pointe-Fortune. Puisque le diamètre prévu pour celui-ci est de 42 pouces, ce qui en fait le plus important pipeline construit au Canada, la valeur initiale est plus élevée que la moyenne des valeurs des pipelines existants. De plus, la simulation est effectuée pour les quarante (40) premières années de vie de ce pipeline. Au cours de celles-ci, la valeur décroît de 1,67 % annuellement. Après 60 ans d'existence et pour toutes les années subséquentes, seulement 20 % de cette valeur donnera lieu à un revenu de taxe. Finalement, Pointe-Fortune n'offre pas les services d'aqueduc et d'égout, ce qui réduit le rapport construction/superficie en périmètre urbain et notre exemple simule la construction de résidences unifamiliales dont le taux de taxation est inférieur à celui des immeubles commerciaux ou industriels.

Quant à Vaudreuil-Dorion, l'exemple simulé dégage un écart plus important puisque le pipeline est complètement amorti. Ainsi la taxation n'est basée que sur 20 % de la valeur originale. De plus, le diamètre est plus étroit et finalement le secteur donne la possibilité de construire des immeubles destinés à des fins commerciales dont le taux de taxation est plus élevé qu'en secteur résidentiel.

SCÉNARIOS DE RÉGIMES D'IMPOSITION PROVENANT DES PIPELINES

Dans cette section, nous abordons divers régimes d'imposition permettant aux municipalités de taxer les propriétaires et/ou exploitants des pipelines afin que ceux-ci paient et assument leur juste part de l'utilisation des terrains inclus dans le périmètre du territoire de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

Chacun des modes d'imposition est décrit ci-dessous et les avantages et inconvénients de chacun sont également présentés.

1. **Régime d'imposition à taux variés**

Ajouter une nouvelle catégorie pour les pipelines.

Avantages :

- évalué par une tierce partie (évaluateur);
- revenu prévisible et assuré;
- facile à administrer (rôle d'évaluation obtenu de l'évaluateur, rôle de perception préparé par la municipalité);
- n'est pas vulnérable aux modifications législatives (budget, changement de gouvernement, politiques d'austérité, etc.).

Inconvénients :

- revenu qui ne tient pas compte de la valeur économique des espaces utilisés;
- la taxation à taux variés prévoit des balises pour fixer les taux minimums et maximums. Il peut être difficile d'établir ces balises;
- difficultés d'établir des critères d'évaluation pour les évaluateurs (ces critères doivent tenir compte des services reçus par les pipelines et du manque à gagner de la municipalité relativement aux terrains où sont situés les pipelines).

2. **Compensation tenant lieu de taxes**

Sommes perçues et calculées selon un pourcentage des revenus, redistribuées ensuite par le gouvernement du Québec selon différentes modalités.

Avantages :

- peu de gestion pour les municipalités;
- si le pourcentage d'imposition est basé sur les revenus, le revenu pour les municipalités a un certain lien avec la valeur économique du pipeline;
- tient compte de la valeur économique des terrains utilisés si les revenus sont constants;
- évite les difficultés liées à l'évaluation des pipelines.

Inconvénients :

- ne constitue pas un revenu autonome des municipalités;
- dépendamment des autres municipalités ou de leur performance, le revenu peut être modifié;
- revenu dépend des revenus des exploitants donc peut varier dans le temps et devenir plus ou moins prévisible;
- vulnérable aux modifications législatives (budgets provinciaux, changement de gouvernement, politiques d'austérité, etc.).

3. Droits sur le capital

Droits basés sur la valeur des entreprises (semblables à une taxe sur le capital des entreprises ou une taxe sur la richesse perçue par le gouvernement) redistribués aux municipalités.

Avantages :

- revenu lié aux profits et aux valeurs accumulées par ces entreprises donc reflétant leur progression économique par opposition à la perte de valeur économique du capital d'une municipalité, en l'occurrence l'assiette fiscale des terrains où sont situés les pipelines;
- peu de gestion par les municipalités;
- évite la difficulté liée à l'évaluation des pipelines.

Inconvénients :

- revenu lié au capital accumulé des compagnies mais ne protège pas la municipalité d'une distribution massive aux actionnaires en dividendes ou autres avant d'établir le solde du capital;
- revenu plus difficile à prévoir;
- revenu vulnérable aux modifications législatives;
- n'est pas un revenu autonome pour les municipalités et peut varier selon les critères de répartition entre les municipalités.

4. Droits

Droits basés sur le nombre de kilopascals (semblables aux droits perçus des exploitants des carrières et sablières).

Avantages :

- revenu autonome des municipalités;
- droits basés sur l'utilisation économique des espaces;
- évaluation simple à réaliser basée sur une méthode de déclaration du nombre de kilopascals;
- peu sensible aux modifications législatives;
- taux prévu par règlement donc non négociable par les exploitants des pipelines.

Inconvénients :

- difficulté de fixer le taux selon le terrain utilisé par le pipeline – périmètre urbanisé, non urbanisé, zone agricole, etc.);
- revenu difficile à prévoir;
- revenu exigeant un exercice de gestion pour les municipalités;
- revenu qui dépend de la performance des exploitants des pipelines;

- obligation de mettre en place une méthode de déclaration du nombre de kilopascals et de sa fiabilité;
- peut poser des difficultés de vérification du nombre de kilopascals par les municipalités.

5. **Tarification basée sur la superficie**

Droits basés sur l'aire occupée par les structures.

Avantages :

- revenu autonome des municipalités;
- base d'évaluation simple;
- base fiscale stable dans le temps, donc revenus prévisibles;
- droits basés sur l'utilisation physique des espaces;
- méthode de taxation connue des municipalités;
- peu sensible aux modifications législatives.

Inconvénients :

- difficile de s'assurer que l'utilisation physique des espaces est liée à l'utilisation économique;
- la superficie utilisée par les espaces peut être inférieure à la superficie aliénée par la présence des pipelines.

6. **Taxe environnementale**

Dotation relative aux coûts éventuels de démantèlement des structures et de décontamination **des** sols.

Avantages :

- revenu autonome des municipalités;
- rend l'implantation du projet plus socialement acceptable;
- permet de financer les coûts afférents à l'abandon potentiel des structures par les sociétés;
- rend imputables les sociétés pour les inconvénients à long terme occasionnés par les structures

Inconvénients :

- exercice de gestion additionnel pour les municipalités;
- mesure difficile à évaluer;
- sensible aux pressions lobbyistes.

CONCLUSION

L'historique le décrit, la Loi actuelle en témoigne et les simulations le démontrent :

- Les pipelines bénéficient d'un mode de taxation avantageux dont la base est régressive, ce qui crée une iniquité évidente par rapport aux autres propriétés foncières dont la valeur s'accroît avec le temps et l'évolution du marché immobilier.
- Lorsque le pipeline est localisé dans un périmètre d'urbanisation, aucune construction n'est possible dans l'emprise de celui-ci ce qui prive les municipalités d'un revenu de taxes bien supérieur à celui des pipelines. De plus, contrairement à la construction d'un immeuble commercial ou industriel, le pipeline n'entraîne aucune synergie économique.
- Ce double manque à gagner doit être corrigé par une modification à la Loi sur la fiscalité municipale. Il faut mettre en place des politiques fiscales équitables pour tous les propriétaires fonciers. L'impôt foncier et les tarifications, soit les modes de taxation traditionnels dans le secteur municipal, ne permettront probablement pas à eux seuls de corriger cette iniquité. D'autres régimes d'imposition doivent aussi être explorés, comme ce fut le cas avec la modification à la Loi sur les compétences municipales permettant aux municipalités d'imposer des droits aux exploitants de carrières et sablières qui ne sont pas situés sur des terres publiques (LCM, article 78.1).

Exigences inhérentes aux interventions gouvernementales en territoire municipal et respect des articles 149 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A19.1)

À une séance régulière de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, tenue à la salle du Conseil de la MRC de Roussillon, le 9 juin 2016, à laquelle étaient présents les représentants des MRC de la Couronne Sud : Mme Suzanne Dansereau, M. Martin Damphousse, M. Normand Dyotte, M. Bernard Gagnon, M. Jacques Ladouceur, M. Jean A. Lalonde, M. Gilles Plante et Mme Nathalie Simon.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Haineault.

RÉSOLUTION 2016-06-09 / 319

CONSIDÉRANT

qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1) « Le gouvernement ou un mandataire de l'État **ne peut faire une intervention** sur un territoire où est en vigueur un plan métropolitain, un schéma ou un règlement de contrôle intérimaire (RC) **que si cette intervention est réputée conforme** audit plan, schéma ou règlement. (art.150 – LAU) ;

CONSIDÉRANT

que « lorsqu'une intervention gouvernementale est projetée, **le ministre doit notifier** à l'organisme compétent, **un avis qui décrit l'intervention** (art.151 – LAU) et ce, dans le but d'**obtenir un avis sur la conformité de l'intervention projetée** à l'égard du plan, du schéma ou du règlement de l'organisme compétent. (art.152 – LAU) ;

CONSIDÉRANT

que le territoire métropolitain fait l'objet d'**interventions gouvernementales majeures** qui implique principalement, mais pas exclusivement, l'exécution de travaux de construction, d'installation, d'agrandissement, de démolition ou de déplacement visant des équipements, des bâtiments et/ou des infrastructures de diverses natures (art.147 – LAU) ;

CONSIDÉRANT

que ces interventions donnent lieu à plusieurs grands chantiers tels que la reconstruction l'échangeur Turcot, l'autoroute Bonaventure ainsi que les travaux autour du nouveau pont Champlain et qui ont des incidences majeures sur le développement et l'aménagement du territoire métropolitain ;

CONSIDÉRANT

qu'à notre connaissance, aucune de ces interventions n'ont fait l'objet de notification ni auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ni auprès d'autres instances compétentes, contrevenant ainsi et selon le cas, aux articles 149 à 157 de la LAU ;

CONSIDÉRANT

que le gouvernement par l'entremise de son mandataire, la Caisse de dépôt et placement du Québec entend doter la métropole d'une infrastructure de transport collectif structurante par le déploiement d'un système léger sur rail soit, le Réseau électrique métropolitain (REM) ;

CONSIDÉRANT

que le projet de REM reliera sous forme d'antennes, le **Centre-ville de Montréal** à la Rive-Sud (Brossard), à l'ouest de l'île (jusqu'à Sainte-Anne-de-Bellevue), à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau (jusqu'à Dorval) à la Rive-Nord (Sainte-Dorothée) et la Couronne Nord (jusqu'à Deux-Montagnes) entièrement automatisé et électrique, dont l'entrée en fonction est prévue en 2020 ;

CONSIDÉRANT

que la nature du projet REM requiert de nombreuses interventions l'assujettissant ainsi à l'article 149 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1) ;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : Bernard GAGNON
Et appuyé par : Jean A. LALONDE

DE RAPPELER

au gouvernement du Québec ses obligations vis-à-vis ses interlocuteurs municipaux lorsque celui-ci projette d'intervenir sur un territoire où est en vigueur un plan métropolitain, un schéma ou un règlement de contrôle intérimaire (RCI) et ce, conformément **aux articles 149 et suivants** de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipulant qu'une **intervention gouvernementale** ne peut-être exécuter **que si cette dernière est réputée conforme** aux outils de planifications en vigueur. (art.150-LAU) ;

DE RAPPELER

au gouvernement du Québec qu'en vertu des articles 151 et 152 de la LAU « lorsqu'une intervention gouvernementale est projetée, **le ministre doit notifier** à l'organisme compétent, **un avis qui décrit l'intervention** » (art.151) et ce, « dans le but d'**obtenir un avis sur la conformité de l'intervention projetée** à l'égard du plan, du schéma ou du règlement de l'organisme compétent ». (art.152) ;

DE RAPPELER

à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) que lorsqu'il est question **d'interventions gouvernementales projetées**, la CMM doit transmettre au gouvernement, ministère, organisme ou mandataire qui projette l'intervention, **un avis sur la conformité de ladite intervention**

En l'absence de notification ministérielle en regard d'une intervention projetée par l'un ou l'autre du gouvernement, d'un ministère, d'un organisme ou d'un mandataire, la CMM devrait systématiquement réclamer **« l'avis qui décrit l'intervention »** auprès de l'initiateur de l'intervention ;

DE TRANSMETTRE

copie de la présente résolution au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des Transports, au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Adopté.



COPIE CERTIFIÉE

Sébastien Gagnon,
Secrétaire de la Table des préfets
et élus de la Couronne Sud

Extrait de la résolution numéro CA 15-09-09-10 de la séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 9 septembre 2015 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux;
M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt;
Mme Aline Guilloffe, maire de la municipalité de Sainte-Marthe;
M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe;
M. Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, David Morin, greffier, ainsi que madame Mylène Blais, directrice générale adjointe.

Sont absents, messieurs Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, et Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette.

AVIS DE TRAVAUX DE DÉMOLITION D'UN PONCEAU ET POUR LA CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LE RUISSEAU CHAMBERRY EN VERTU DE L'ARTICLE DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet du ministère des Transports pour la démolition d'un ponceau par la construction d'un pont sur le ruisseau Chamberry sur le territoire de la municipalité des Cèdres;

VU l'article 149 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie du ministère des Transports considère dans sa correspondance du 13 mai 2015 qu'il n'a pas à demander d'avis en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour les travaux de démolition d'un ponceau et pour la construction d'un pont;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu de **demander** au ministre des Transports de **respecter la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme** dans le cadre des travaux de démolition d'un ponceau et pour la construction d'un pont sur le ruisseau Chamberry sur le territoire de la municipalité des Cèdres;

QUE copie de cette résolution **soit transmise** à monsieur Jérôme Unterberg, sous-ministre adjoint des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à monsieur Massimo Iezzoni, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal et aux députées de Vaudreuil et de Soulanges.

Proposition adoptée.

Donné à Vaudreuil-Dorion, le 14 septembre 2015.



JEAN A. LALONDE
Préfet



MYLÈNE BLAIS
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

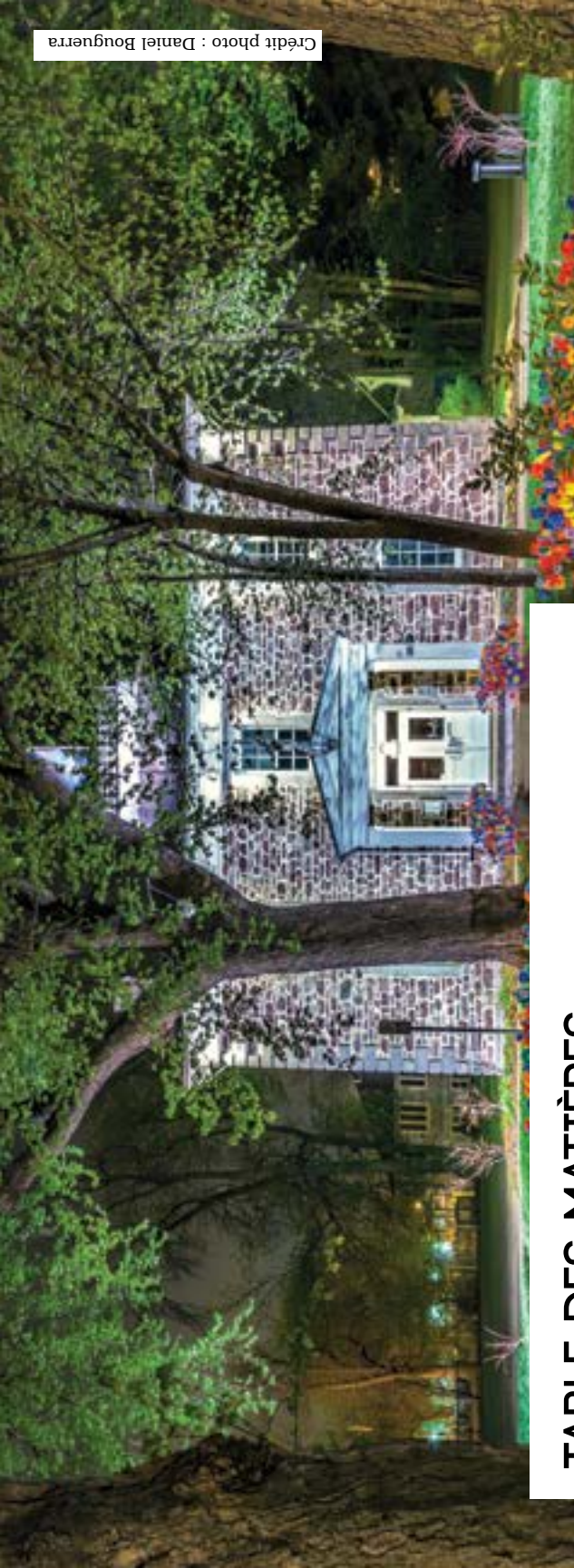


RÉALISATIONS

2015

Planifier
Concerter
Agir





Crédit photo : Daniel Bouguerra

TABLE DES MATIÈRES

- 3 Mot du préfet
- 4 Démographie et carte de la région
- 6 Nos élus
- 8 Les membres du conseil
- 9 Les membres du comité administratif
- 10 La MRC en un clin d’œil

LA MRC DANS SON ENSEMBLE ET LES RÉALISATIONS 2015

- 11 Mot du directeur général
- 12 Aménagement du territoire
- 16 Culture
- 19 Pôle civique régional
- 20 Développement régional
- 23 Développement social durable
- 26 Sécurité des biens et des personnes
- 27 Environnement
- 31 Ressources humaines
- 33 La MRC et ses services
- 38 La MRC et son équipe

Opération “Champ fleuri” au siège social de la MRC de Vaudreuil-Soulanges : action nocturne menée par un groupe d’artistes de Vaudreuil-Soulanges - intervenant sous le nom « Mouvement des agitateurs culturels » - pour contribuer de façon ludique à l’effervescence culturelle sur le territoire.



420, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N1
Tél. : 450 455.5753
Télec. : 450.455.0145
mrcvs.ca

MOT DU PRÉFET

C'est avec grand plaisir que je vous présente les Réalisations 2015 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. A la lecture de ce document, vous en apprendrez davantage sur notre MRC, en plus de constater l'ampleur du travail réalisé lors de la dernière année.

L'année 2015 a été une année bien remplie pour notre MRC. D'abord, le projet de loi no 28, abolissant les CRE et les CLD, nous a forcés à revoir certains modèles de gouvernance. Le ministre a accepté notre entente de délégation des compétences de la MRC vers le CLD avec les nouveaux pouvoirs de développement, y compris des entreprises d'économie sociale. Je suis fier que le conseil de la MRC ait reconnu le travail de fond du développement économique et d'avoir adopté à l'unanimité la décision de maintenir son CLD à titre de véritable bras économique.

Cette année, nous avons aussi dû réaffirmer haut et fort toutes nos requêtes reliées à la protection des citoyens et de notre environnement concernant les deux projets d'oléoducs. Malgré tous nos efforts auprès de l'Office national de l'énergie et du gouvernement fédéral, l'année 2015 s'est soldée par la mise en service de ce projet qui pose un risque sérieux, notamment, à l'approvisionnement en eau potable de Vaudreuil-Soulanges et de la grande région de Montréal.

La fin de l'année 2015 a également apporté une lueur d'espoir pour les prochaines années avec le dépôt du projet de loi no 85 qui officialise le pôle logistique de Vaudreuil-Soulanges. Nous avons réitéré auprès du gouvernement notre intention de nous impliquer dans ce projet afin de mettre à profit notre expertise en logistique et en aménagement du territoire.

Pour terminer, j'aimerais remercier mes collègues du conseil de la MRC pour leur excellent travail et pour m'avoir réitéré leur confiance en reconduisant mon mandat de préfet pour les deux prochaines années. Sachez que je travaillerai avec le même acharnement que lors de mon précédent mandat. J'aimerais aussi féliciter l'ensemble des employés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour leur dévouement quotidien qui nous permet d'accomplir de grandes choses et de faire une véritable différence pour la région.

Je vous souhaite une bonne lecture des Réalisations 2015.

Jean A. Lalonde
Préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
et maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur



DÉMOGRAPHIE ET CARTE DE LA RÉGION

148 321

Population de Vaudreuil-Soulanges en 2015

40% 21%

Variation de la population 2036/2011
Vaudreuil-Soulanges
Montréal

30% 28%

Poids démographique des jeunes (moins de 25 ans)
Vaudreuil-Soulanges
Montréal

14% 17%

Poids démographique des personnes âgées (65 ans et plus)
Vaudreuil-Soulanges
Montréal

28% 11%

Proportion des personnes d'expression anglaise
Vaudreuil-Soulanges
Montréal

■ MRC de Vaudreuil-Soulanges

■ Région administrative de la Montréal

Source : Institut de la statistique du Québec

NOS ÉLUS



Jean A. Lalonde, préfet
Très-Saint-Pierre-Rédempteur



Marc Roy, préfet suppléant
L'Île-Perrot



Daniel Beaupré
Saint-Clet



Yvon Bériault
Saint-Télesphore



Michel Bourdeau
Terrasse-Vaudreuil



Patrick Bousez
Rivière-Beaudette



Yvan Cardinal
Pincourt



Yvon Chiasson
Saint-Zotique



Jean-Pierre Daoust
Pointe-Fortune



Danie Deschênes
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot



Gisèle Fournier
Sainte-Justine-de-Newton



Denise Godin Dostie
Les Coteaux



Robert Grimaudo
Saint-Lazare



Hans Gruenwald Jr
Rigaud



Aline Guillotte
Sainte-Marthe



Paul Herrbach
L'Île-Cadieux



Guy Jasmin
Coteau-du-Lac



Raymond Larouche
Les Cèdres



Claude Pilon
Vaudreuil-sur-le-Lac



Guy Pilon
Vaudreuil-Dorion



Jean-Yves Poirier
Saint-Polycarpe



Ed Prévost
Hudson



Gilles Santerre
Pointe-des-Cascades



Alexandre Zalac, représentant
Très-Saint-Rédempteur



LES MEMBRES DU CONSEIL

De gauche à droite :

À l'arrière :

Yvan Cardinal, maire de Pincourt
 Gilles Santerre, maire de Pointe-des-Cascades
 Ed Prévost, maire d'Hudson
 Claude Pilon, maire de Vaudreuil-sur-le-Lac
 Paul Herrbach, maire de L'Île-Cadieux
 Denise Godin Dostie, mairesse des Coteaux
 Daniel Beaupré, maire de Saint-Clet
 Gisèle Fournier, mairesse de Sainte-Justine-de-Newton
 Alexandre Zalac, représentant de Très-Saint-Rédempteur
 Aline Guillotte, maire de Sainte-Marthe
 Jean-Pierre Daoust, maire de Pointe-Fortune
 Danie Deschênes, mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
 Patrick Bousez, maire de Rivière-Beaudette
 Robert Grimaudo, maire de Saint-Lazare
 Raymond Larouche, maire des Cèdres
 Yvon Bériault, maire de Saint-Télesphore
 Guy Jasmin, maire de Coteau-du-Lac
 Guy Pilon, maire de Vaudreuil-Dorion

À l'avant :

Yvon Chiasson, maire de Saint-Zotique
 Jean-Yves Poirier, maire de Saint-Polycarpe
 Marc Roy, préfet suppléant et maire de L'Île-Perrot
 Jean A. Lalonde, préfet et maire de Très-Saint-Rédempteur
 Hans Gruenwald Jr, maire de Rigaud
 Michel Bourdeau, maire de Terrasse-Vaudreuil



LES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

De gauche à droite :

À l'arrière :

Claude Pilon, maire de Vaudreuil-sur-le-Lac
Paul Herrbach, maire de L'Île-Cadieux
Yvon Chiasson, maire de Saint-Zotique
Michel Bourdeau, maire de Terrasse-Vaudreuil
Guy Pilon, maire de Vaudreuil-Dorion

À l'avant :

Jean-Yves Poirier, maire de Saint-Polycarpe
Marc Roy, préfet suppléant et maire de L'Île-Perrot
Jean A. Lalonde, préfet et maire de Très-Saint-Rédempteur
Hans Gruenwald Jr, maire de Rigaud

LA MRC EN UN CLIN D'OEIL

PLANIFICATION

- Schéma d'aménagement du territoire
- Plans de gestion des matières résiduelles
- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- Politique culturelle
- Politique de l'arbre et des boisés
- Politique de développement social durable
- Politique relative à la gestion des cours d'eau
- Plan de développement de la zone agricole

SERVICES AUX MUNICIPALITÉS

- Programme régional d'assurance collective
- Service d'évaluation foncière
- Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes
- Réseau de fibre optique
- Réseau de télécommunication sécurité incendie
- Fonds de voirie régional
- Inventaire du patrimoine culturel

DÉVELOPPEMENT

- Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges
- Tourisme
- Soutien à des organismes de la région et au développement des entreprises culturelles
- Pacte rural
- Favoriser le développement local et régional

SERVICES À LA POPULATION

- Entretien des cours d'eau
- Cour municipale régionale
- Collecte des matières recyclables
- Réseau des écocentres
- Traitement des appels 9-1-1
- Traitement des appels 3-1-1
- Programmes d'amélioration de l'habitat
- Sécurité du Québec
- Anges des parcs



Église de Sainte-Jeanne de Chantal
de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2015 aura définitivement été celle de la consolidation pour notre MRC, et ce, à plusieurs niveaux. D'abord, le gouvernement du Québec a affirmé le rôle des MRC afin qu'elles deviennent ses interlocutrices privilégiées et exclusives dans le développement des régions en matière d'aménagement du territoire, de développement économique local et régional et d'économie sociale. Pendant plusieurs années, il régnait une confusion des rôles, mais avec la réorganisation entourant le projet de loi no 28, les MRC se sont vues accorder un rôle de premier plan.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges a négocié avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de demander un maximum de pouvoirs en matière de développement économique. Ces négociations se sont soldées par un résultat positif puisque dorénavant, le CLD Vaudreuil-Soulanges a tous les pouvoirs pour être innovant en matière de développement économique local et régional et en économie sociale. Ainsi, les autres régions du Québec ont pu s'inspirer des pouvoirs négociés par la MRC de Vaudreuil-Soulanges auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et profiter elles aussi de l'ensemble des négociations.

L'année 2015 est également marquée par de grandes réalisations, dont la concrétisation de son réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec l'ouverture des écocentres de l'île et de Saint-Zotique. Ces nouveaux écocentres sont aussi une réussite puisqu'ils ont été réalisés en étroite collaboration avec les municipalités de Saint-Zotique et Pincourt qui ont offert ces points de service clés en main en matière de gestion. D'ailleurs, je tiens à souligner l'engagement des employés de ces municipalités qui ont grandement facilité la mise en place de ces projets.

Également, la création d'un portefeuille de projets, en continuité avec le changement organisationnel de l'année précédente, a notamment permis une vision d'ensemble des projets et des dossiers de la MRC. Cet outil est une véritable feuille de route qui facilite la prise de décision et permet d'évaluer la capacité de démarrer de nouveaux projets. Ce mode de travail permet une gestion intégrée des projets et une pluridisciplinarité des employés.

Pour terminer, je tiens à souligner l'apport des employés de la MRC qui ont adhéré à toutes ces réalisations 2015 pour faire de cette année une réussite.

Guy-Lin Beaudoin
Directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges



Crédit photo : Simon Richard

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le service de l'aménagement du territoire assure l'application du schéma d'aménagement et de développement et procède à l'analyse de la conformité à ce document des règlements d'urbanisme des différentes municipalités du territoire. Aussi, il met en oeuvre la Politique de l'arbre et des boisés et le Plan de développement de la zone agricole.

RÉALISATIONS 2015

- Bilan 2004-2014 du schéma en vigueur ayant permis de bonifier le nouveau schéma.
- Tenue d'activités participatives avec les municipalités pour la révision du schéma, notamment une demi-journée d'échanges et une tournée sectorielle du territoire.
- Publication dans la revue L'Aménagiste de l'Association des aménagistes régionaux du Québec de l'article détaillant le projet patrimoine. Mariant l'aménagement, la géomatique et la culture, « Au-delà de l'inventaire du patrimoine : le projet incomparable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » a permis de positionner la MRC comme un leader canadien en matière de connaissance et de mise en valeur du patrimoine bâti.
- Mise en oeuvre du Plan de développement de la zone agricole.
- Mise en oeuvre de la Politique de l'arbre et des boisés.
- Modification à deux reprises du schéma.
- Émission de 90 certificats de conformité aux municipalités locales.



Activité participative sur la révision du schéma d'aménagement du 10 mars 2015

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

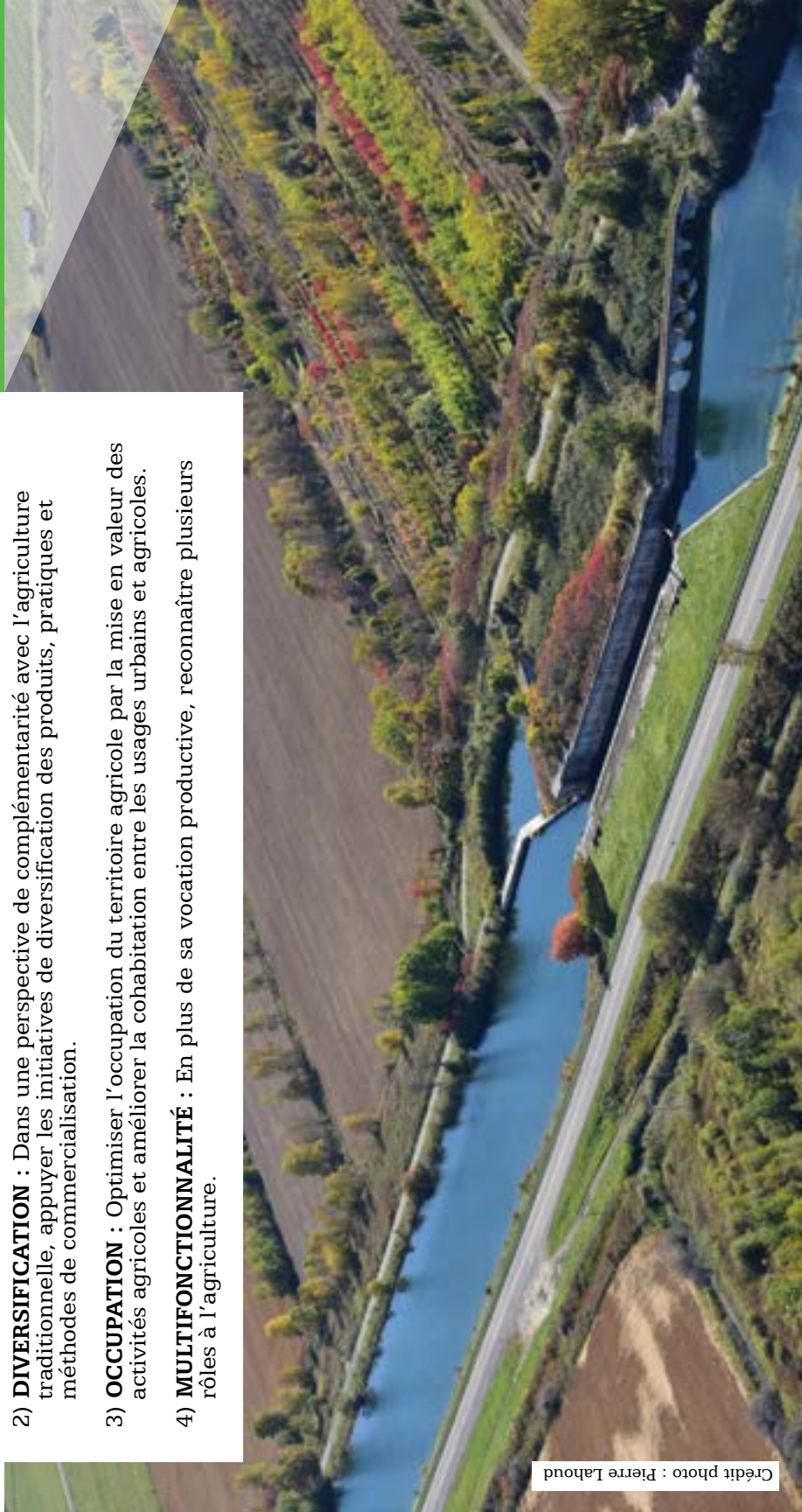
MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

L'année 2015 a été la première année de la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Les actions prévues au PDZA contribuent à la mise en valeur de la zone agricole et au développement durable des activités agricoles.

Le plan d'action du PDZA propose des actions concrètes à réaliser d'ici 2024 afin d'assurer la mise en œuvre de ses quatre orientations :

- 1) **SOUTIEN** : Soutenir l'agriculteur dans son quotidien et assurer le renforcement des activités agricoles :
 - Diffuser des données cartographiques pour le développement de l'agriculture (potentiel des sols, emplacement des friches et des milieux humides, etc.).
 - Offrir des séances d'information sur divers thèmes aux agriculteurs et aux citoyens.
 - Accompagner l'établissement d'aspirants agriculteurs.
- 2) **DIVERSIFICATION** : Dans une perspective de complémentarité avec l'agriculture traditionnelle, appuyer les initiatives de diversification des produits, pratiques et méthodes de commercialisation.
- 3) **OCCUPATION** : Optimiser l'occupation du territoire agricole par la mise en valeur des activités agricoles et améliorer la cohabitation entre les usages urbains et agricoles.
- 4) **MULTIFONCTIONNALITÉ** : En plus de sa vocation productive, reconnaître plusieurs rôles à l'agriculture.

Le PDZA est complémentaire et compatible aux diverses démarches de planification visant le territoire de la MRC (ex. : le schéma d'aménagement et de développement, le plan métropolitain d'aménagement et de développement, le plan d'action local pour l'économie et l'emploi et le plan stratégique sectoriel en agriculture).



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PDZA Suite

Au total, 13 actions ont été amorcées ou réalisées en 2015 et se poursuivront en 2016, notamment les suivantes :

Répertoire des incitatifs possibles pour la remise en culture des terres en friche

En se basant sur l'inventaire des friches agricoles, cette action vise à repérer des mesures pour encourager l'utilisation des superficies agricoles sous-utilisées et à rechercher des projets pilotes réalisés ailleurs. Afin d'atteindre cet objectif, la MRC a octroyé un mandat pour obtenir une analyse actuelle et détaillée des friches permettant que plusieurs d'entre elles soient ciblées pour y réaliser un projet de mise en valeur. L'ensemble des données sera géomatisé et inclus à la base de données.

Répertoire les terrains de superficie restreinte en zone agricole pour accueillir des projets nécessitant une moins grande superficie

Cette action vise à créer un registre des terres agricoles de petite superficie et sonder leurs propriétaires quant à leur volonté de les mettre en valeur, via la vente ou la location de celles-ci. L'action visée est d'y accueillir des activités agricoles nécessitant moins d'espace ou des activités non traditionnelles. Ce registre a été réalisé à l'interne par le service de la géomatique. De plus, le CLD Vaudreuil-Soulanges utilise ce registre comme outil de prospection pour les aspirants agriculteurs.

Assurer la protection et l'amélioration des bandes riveraines en milieu agricole

En collaboration avec le COBAVER-VS, cette action vise à réaliser des projets de protection et de sensibilisation en lien avec les bandes riveraines, notamment en démontrant les possibilités de leur rentabilisation en milieu agricole. Pour amorcer cette action, la MRC a été promoteur d'un projet de plantation sur les rives de la rivière Raquette en collaboration avec Nature-Action Québec et le COBAVER-VS.

NATURE-ACTION QUÉBEC
Que ce soit par la conservation, la restauration environnementale, la sensibilisation, l'éducation ou la communication, Nature-Action Québec réalise, chaque année, près de 250 mandats de projets environnementaux dans de nombreux domaines.

COBAVER-VS

Le Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges est un organisme de concertation, de planification et de coordination d'actions en matière de gestion intégrée de l'eau. Il s'agit d'une table de concertation où siègent des gens issus de tous les secteurs liés aux usages de l'eau ainsi que des gestionnaires de cette ressource présents sur le territoire.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE ET DES BOISÉS

Adoptée en 2008, la Politique de l'arbre et des boisés de Vaudreuil-Soulanges (PAB) a comme objectif d'améliorer et de protéger le couvert forestier du territoire de la MRC. En 2015, le partenariat de la MRC avec Nature-Action Québec s'est poursuivi afin d'assurer la mise en œuvre de la PAB par le Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges. Les actions suivantes ont été réalisées:

- L'accompagnement de 25 propriétaires pour la mise en valeur de leur propriété dans le respect de leur milieu naturel.
- Des relevés, des inventaires et des suivis biologiques sur 300 hectares de milieux naturels.
- Nouvelles plantations et restauration des aménagements forestiers.
- Des activités de sensibilisation, d'éducation et de diffusion, dont la réalisation d'un dépliant sur la protection de la tortue géographique et de son habitat naturel remis aux propriétaires riverains de la rivière des Outaouais, un atelier de formation sur les bandes riveraines et une randonnée guidée sur les abris fauniques au mont Rigaud.
- Soirée de reconnaissance soulignant l'engagement volontaire de 66 propriétaires de boisés pour la conservation de leurs richesses écologiques.

Depuis 2009, de nombreux projets ont été réalisés dans le cadre de la Politique de l'arbre et des boisés grâce à d'importants investissements de la part de la MRC et d'autres bailleurs de fonds. Au total, 153 090 \$ ont été investis par la MRC pour des travaux totaux dépassant 2 millions de dollars.

mrcvs.ca/politique-de-l-arbre-et-des-boises



LE CORRIDOR VERT DE VAUDREUIL-SOULANGES

Le projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges vise à protéger et à mettre en valeur l'intégrité des milieux naturels qui forment la couronne sud du lac des Deux Montagnes. Cette couronne comprend les milieux naturels entre Pointe-Fortune et l'île Perrot, en passant par ceux du mont Rigaud et du grand boisé de Saint-Lazare.

Tortue géographique



CULTURE

Au sein de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le service de la culture a le mandat de développer des ententes avec le ministère de la Culture et des Communications qui touchent principalement le développement culturel, le patrimoine et la médiation culturelle. Son expertise est fortement mise à profit dans différents projets menés par la MRC, notamment en aménagement et dans la mise en valeur du territoire.

RÉVISION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DANS LA VOIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La révision de la Politique culturelle de la MRC a été lancée en juin 2014 pour se clôturer avec l'adoption de la nouvelle politique par le conseil le 17 juin 2015.

Afin d'intégrer le développement durable dans les enjeux culturels, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a révisé sa Politique culturelle en tenant compte des critères de l'Agenda 21C du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Cette initiative régionale avec le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges a permis de susciter l'adhésion de tous les acteurs locaux et régionaux et d'encourager les liens entre la culture et les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable dans une démarche de gouvernance éthique et ouverte sur le dialogue.

Soutenue par un riche passé au niveau culturel régional et par cette politique renouvelée dans la voie du développement durable, la MRC se positionne comme un leader en matière de concertation, de planification et d'accompagnement du milieu culturel régional dans la voie du développement durable.



CULTURE

SÉMINAIRE RÉGIONAL SUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE INDUSTRIEL

Depuis trois ans, la MRC s'associe avec le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges et la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain ESG-UQAM, afin de tenir une école d'été du patrimoine.

En 2015, la formule préconisée fut celle du séminaire régional qui a regroupé, en une journée, un ensemble de panélistes sur un même thème en vue de susciter une prise de conscience auprès d'un large public, mais aussi d'appuyer une prise de décision informée de la part des élus et des administrateurs publics. Sous le thème de la mise en valeur du patrimoine industriel de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la portion théorique qui s'est déroulée au théâtre des Cascades avec plus de 130 participants fut suivie d'une visite commentée du « Petit pouvoir » des Cèdres. La thématique du séminaire régional s'inscrivait ainsi dans la révision du schéma d'aménagement qui met l'accent sur la valorisation du patrimoine, notamment le Parc régional du canal de Soulanges, l'un des sites culturels à caractère industriel et paysager de première importance au Québec et au Canada.



Crédit photo : Simon Richard

LE PETIT POUVOIR

L'ancienne centrale hydro-électrique des Cèdres est un bâtiment industriel de style patrimonial en 1899. Elle est classée Immeuble patrimonial en 1984 et constitue l'une des quatre centrales hydroélectriques qui subsistent parmi les 87 érigées au Québec avant 1900. La centrale chevauche la digue de régularisation du canal de Soulanges. Elle est située près de l'endroit où la rivière à la Graise se jette dans le fleuve Saint-Laurent, dans la municipalité des Cèdres.





Crédit photo : Union des municipalités du Québec

CULTURE

TERRE-MAIRES : UNE ANNÉE DE RECONNAISSANCE

Organisé en collaboration avec le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, le projet Terre-Maires a fait couler beaucoup d'encre encore une fois cette année. Composée de 23 œuvres créées par les 23 maires des municipalités de Vaudreuil-Soulanges et 23 artistes de la région, l'exposition s'est illustrée au Québec et au Canada. En effet, la MRC s'est vue remettre le prix Coup de cœur du Jury lors du gala mérite Ovation municipale, organisé par l'UMQ, à Montréal, en mai 2015. Ensuite, le projet recevait le prix Culture et développement dans la catégorie Population de 100 000 habitants et plus au colloque annuel Les Arts et la Ville, à Dieppe au Nouveau-Brunswick en juin 2015. Finalement, en novembre 2015, Terre-Maires recevait le prix Organisations culturelles, événements et attractions lors du gala des prix Ovations Vaudreuil-Soulanges.

RÉALISATIONS 2015

- Adoption de la nouvelle Politique culturelle dans la voie du développement durable.
- Participation en tant que conférencier au colloque annuel Les Arts et la Ville à Dieppe au Nouveau-Brunswick.
- Organisation, en collaboration avec le CLD Vaudreuil-Soulanges, la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges et le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges, de la journée Imaginons Vaudreuil-Soulanges.
- Remise de plus de 171 000 \$ en soutien aux équipements et aux organismes culturels régionaux.
- Organisation d'un séminaire régional sur la mise en valeur du patrimoine industriel : Le canal de Soulanges et le « Petit Pouvoir » en partenariat avec le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges et la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain ESG-UQAM.
- Lauréat du prix Coup de cœur du Jury du gala mérite Ovation municipale et finaliste au Pavillon de l'innovation municipale québécoise lors des Assises de l'UMQ pour le projet Terre-Maires.
- Lauréat du prix Culture et développement de Les Arts et la Ville, dans la catégorie population de 100 000 habitants et plus pour le projet Terre-Maires.
- Lauréat avec le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges du prix Ovations Vaudreuil-Soulanges dans la catégorie Organisations culturelles, événements et attractions pour le projet Terre-Maires.

PÔLE CIVIQUE RÉGIONAL

Au mois de mai 2015, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a annoncé la construction de son nouveau siège social en se projetant dans l'avenir pour appliquer des concepts d'aménagement du territoire; innovant en matière d'intégration architecturale, d'affichage et de stationnement. La création d'un pôle civique régional est une opportunité de marquer ce territoire. Le nouvel édifice de la MRC sera le premier projet de revitalisation et de redynamisation du boulevard Harwood.

Ainsi, la MRC a vu une grande opportunité dans ce projet piloté par la Ville de Vaudreuil-Dorion, afin d'y inclure un bâtiment qui accueillera l'ensemble des services de la MRC, incluant la cour municipale régionale ainsi que son bras économique, le CLD Vaudreuil-Soulanges.

La MRC adhère complètement aux valeurs véhiculées par la Ville de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de ce projet, incluant la mise en valeur d'espaces publics existants, l'aménagement de nouveaux espaces verts, un ratio de stationnement, au verdissement et à la plantation d'arbres.

Le nouveau siège social est le résultat d'un grand travail de concertation motivé par le respect du milieu, l'intégration architecturale et la capacité de payer des citoyens et des municipalités.



DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

UN NOUVEL ÉLAN POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET RURAL

La nouvelle gouvernance régionale, issue du projet de loi no 28, sanctionné le 21 avril 2015, repositionne les élus municipaux au centre des décisions et assure une utilisation moins contraignante du soutien financier gouvernemental. L'année 2015 a été marquée par d'importantes modifications aux outils et leviers de développement régional et rural de la MRC. En raison du pacte fiscal transitoire, rappelons que cette entente a réduit de plus de 300 millions de dollars les sommes disponibles à la MRC pour appuyer les initiatives en développement.

Concrètement, la MRC a le pouvoir d'établir ses priorités régionales et d'y affecter les sommes aux projets qu'elle juge les plus pertinents.

LA NAISSANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) DE VAUDREUIL-SOULANGES

Le Fonds de développement des territoires est l'outil de développement privilégié par le gouvernement à la suite de la mise en place de la nouvelle gouvernance régionale. Doté d'une enveloppe de près de 700 000 \$, il permet à la MRC d'affecter des montants au financement de toute mesure de développement local et régional, notamment sur les objets suivants :

- La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire.
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre).
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise.
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans le domaine social, culturel, économique et environnemental.
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement.
- Le soutien au développement rural.



DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Pour l'utilisation du Fonds de développement des territoires 2015-16, le conseil de la MRC a pris en compte les priorités d'intervention identifiées au sein de ses outils de planification, notamment en matière d'environnement, de développement économique et de soutien aux communautés rurales. En plus d'avoir identifié des projets structurants, la MRC met à la disposition des intervenants de son territoire des sommes du FDT afin de faciliter le développement et la consolidation de leurs projets. Pour ce faire, la MRC a décidé de poursuivre, par un appel de projets, le Pacte rural de Vaudreuil-Soulanges, et ce, avec sensiblement les mêmes règles.

ORGANISATION	TITRE DU PROJET	MONTANT OCTROYÉ (\$)
CLD Vaudreuil-Soulanges	Soutien à sa mission de développement local, incluant l'entrepreneuriat et l'économie sociale	195 000 \$
CLD Vaudreuil-Soulanges	Soutien à l'accompagnement et au développement stratégique des communautés rurales	75 000 \$
MRC de Vaudreuil-Soulanges	Soutien à la réalisation des écocentres de Saint-Zotique et de Rigaud	236 000 \$
MRC de Vaudreuil-Soulanges	Poursuite du programme de subventions du Pacte rural de Vaudreuil-Soulanges	188 036 \$
TOTAL DES PROJETS ACCEPTÉS		694 036 \$

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE PACTE RURAL

L'intervention financière du Pacte rural s'est manifestée entre 2003 et 2015 auprès de 144 projets par des subventions atteignant un total de 3 589 908 \$. Le cumul des investissements de tous les partenaires dans les communautés rurales s'élève quant à lui à près de 20,5 M\$. La majorité de ces projets sont des initiatives d'organismes à but non lucratif et de municipalités locales, sans oublier l'importante implication des bénévoles.

En mars 2015 s'est tenu le dernier appel de projets du Pacte rural régi par les règles établies dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité. Voici les résultats du processus de sélection des projets :

DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	MONTANT OCTROYÉ (\$)
Comité d'action local de Vaudreuil-Soulanges (CAL V-S)	Voyager à travers les mots! - Conte mobile	13 000 \$
Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes (CMCJ)	Horizon 2035 : une génération pour bouger!	56 450 \$
Coopérative de solidarité du Suroît (CSUR)	Fibre optique en milieu rural et dévitalisé	50 000 \$
Csur LA TÉLÉ	Réalisation de projets médiatiques participatifs en milieu rural	60 000 \$
MRC de Vaudreuil-Soulanges (Fiduciaire - Carrefour de l'Espoir et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot)	Projet-pilote « Collecte, transport et réemploi/valorisation des encombrants »	43 200 \$
MRC de Vaudreuil-Soulanges (Fiduciaire – Nature-Action Québec, Rigaud, Sainte-Marthe et Très-Saint-Rédempteur)	Mise en valeur naturelle et récréotouristique du tronçon « L'envolée de Castor »	9 750 \$
CLD Vaudreuil-Soulanges (Fiduciaire - comité sur la Politique de la ruralité)	Promotion des projets du Pacte rural 2 (2007-2014)	7 000 \$
Centre de réhabilitation Le Nichoir	Construction d'un immeuble pour les activités de réhabilitation des oiseaux chanteurs et d'éducation	50 000 \$
OVPAC Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	Bonification de l'offre de service pour le transport médical des personnes atteintes de cancer	45 000 \$
Saint-Clet	Positionnement du développement de la municipalité (plan stratégique)	10 000 \$
TOTAL DES PROJETS ACCEPTÉS		344 400 \$

DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE

La Politique de développement social durable (PDSD) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a permis de mettre en place une approche de développement durable reposant sur des valeurs d'égalité, d'équité, d'ouverture et de solidarité.

Une trentaine d'organismes participent activement à la mise en œuvre d'un plan d'action au sein de la Table territoriale de développement social durable et de trois sous-comités de travail : réussite éducative et sociale, transport des personnes et saines habitudes de vie.

UN PARTENARIAT NOVATEUR

Cette année, la MRC s'est adjoint les services du Comité d'action local Vaudreuil-Soulanges (CAL V-S) à titre d'organisme responsable de la mise en œuvre de la PSDS. Avec la participation d'un élu désigné par le conseil, monsieur Raymond Larouche, maire de la municipalité des Cèdres, le CAL V-S assumera avec ce dernier la coprésidence de la Table territoriale de développement social.

De plus, la MRC a annoncé un investissement de 500 000 \$ dans un nouveau fonds de développement social 2016-2020 afin de soutenir son plan d'action. Cet engagement servira d'effet levier pour obtenir la contribution financière de bailleurs de fonds intéressés par le développement social dans Vaudreuil-Soulanges.

En collaboration avec l'équipe du CAL V-S, l'agent de soutien en développement social de la MRC poursuit son mandat de concertation et de planification auprès des organismes partenaires du développement social et des 23 municipalités de Vaudreuil-Soulanges.



Capsule vidéo produite pour la promotion de l'action communautaire

DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE

DES PROJETS QUI PORTENT FRUIT

La Table territoriale de développement social durable a soutenu une vingtaine de projets réalisés en concertation avec une variété de partenaires du milieu, notamment les projets suivants :

Parcours à obstacles : Une quarantaine d'élèves à risque de décrochage scolaire ont conçu un parcours à obstacles de 3,6 km aux abords de l'école secondaire du Chêne-Bleu. Soutenus par la Ville de Pincoirt, le personnel scolaire et 56 travailleurs bénévoles issus de la communauté, ces élèves ont fait la promotion des saines habitudes de vie et de la persévérance scolaire en organisant une grande course qui a réuni plus de 150 participants en mai 2015.

Répertoire de l'offre de transport : Dans le but de promouvoir l'utilisation des services de transport des personnes sur notre territoire, le sous-comité en transport des personnes a créé un premier dépliant regroupant l'ensemble de l'offre disponible que ce soit par train, autobus, transport adapté, covoiturage ou par les organismes offrant de l'accompagnement-transport. Le dépliant est disponible auprès des municipalités et sur le site web de la MRC.

Service d'accompagnement à la mobilité et à l'autonomie (SAMA) : En l'absence d'un hôpital et de services adéquats de première et deuxième ligne sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, des organismes prennent le relais et offrent aux personnes en perte d'autonomie des services de transport pour se rendre à leurs rendez-vous médicaux. Face à la pression grandissante sur les chauffeurs bénévoles de ces organismes, le Centre d'action bénévole L'Actuel a mis sur pied une équipe d'accompagnateurs formés pour faciliter les déplacements des personnes âgées qui ont des limitations physiques ou cognitives vers leurs rendez-vous médicaux, lesquels sont souvent à l'extérieur du territoire de la MRC.

TRANSPORTEZ-VOUS

dans
Vaudreuil-Soulanges

Répertoire
 de l'offre de transport
 de personnes

DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE

Promotion de l'action communautaire : Dans le but de mieux faire connaître l'ensemble des services offerts sur le territoire, la Corporation de développement communautaire et le Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges ont mené une campagne de visibilité médiatique, en plus d'organiser des 5 à 7 communautaires et de lancer une série de capsules vidéo disponibles sur le site web *ActionCommunautaire-vs.com*.

Cuisines collectives et éducatives : Le Centre d'action bénévole Soulanges a mis sur pied des ateliers pour enseigner à sa clientèle à cuisiner des repas simples, faciles à préparer, et ce, à faible coût afin de les aider à développer leur autonomie et favoriser une saine alimentation. Grâce à ces neuf groupes en activités en 2015, le service a été offert à une cinquantaine de participants.

Également en 2015, la Table territoriale de développement social durable a continué de soutenir les projets suivants :

Projet médiatique contre l'intimidation : La coopérative Csur la télé a réalisé une série d'ateliers où une centaine d'élèves de l'école Westwood Senior d'Hudson se sont engagés dans une réflexion collective sur le thème de l'intimidation. Au terme du projet, le moyen-métrage intitulé « Silent Majority » a été présenté à l'automne en grande première devant plus de 400 personnes au Hudson Village Theatre et à la salle Albert-Dumouchel de Salaberry-de-Valleyfield.

Conciliation études-travail : Dans le but de promouvoir un sain équilibre entre les études et le travail chez les jeunes, le projet porté par le Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges a permis la signature de 50 ententes de collaboration avec des employeurs, lesquels embauchent plus de 883 étudiants. De plus, les activités réalisées en milieu scolaire auront permis d'informer et d'outiller 3 996 élèves, 4 495 parents et 367 enseignants et intervenants jeunesse.

Jumelage interculturel : Ayant pour objectif de favoriser l'intégration sociale et culturelle des personnes immigrantes, ce projet issu du Comité en relations interculturelles de Vaudreuil-Soulanges (CRIVS) et porté par Réseaux Emploi Entretrepreneurship aura permis de réunir plus de 69 nouveaux résidents avec des Vaudreuil-Soulangeois bien établis dans la région.

Programme Pair : Lancé en 2012 par le Centre d'action bénévole L'Actuel avec le soutien de la MRC et du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, ce programme consiste en un système d'appels téléphoniques automatisés qui joint les aînés pour s'assurer de leur bon état de santé.



Lancement du projet de l'action communautaire

SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

SÉCURITÉ INCENDIE ET RÉSEAU DE COMMUNICATION

La MRC de Vaudreuil-Soulanges est responsable de la gestion et l'application du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour son territoire. Il est l'outil principal de gestion des risques d'incendie et de prises de décisions pour les élus municipaux. Ce schéma permet le développement d'une vision stratégique à l'échelle régionale des 23 municipalités, des 17 services de sécurité incendie et des 498 pompiers.

En 2015, la MRC a révisé son schéma de couverture de risques en sécurité incendie puisque celui-ci arrivait à sa dernière année d'application. Plusieurs changements ont été apportés dans le nouveau schéma, notamment l'amélioration de la prévention et du temps d'intervention ainsi que la mise en place d'un système d'audit pour évaluer les services offerts à la population en matière d'incendie.

Pour des interventions rapides et efficaces sur son grand territoire, la MRC de Vaudreuil-Soulanges opère un système de communication dédié aux 17 services de sécurité incendie. Un service d'appel 9-1-1, deux postes de relais et sept antennes de communication forment ce réseau qui couvre tout le territoire de la MRC et rejoint ainsi toute la population.

RÉALISATIONS 2015

- Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.
- Poursuite de l'optimisation du réseau de communication d'urgence.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Par le biais de son comité de sécurité publique, la MRC de Vaudreuil-Soulanges participe à l'élaboration du plan d'action semestriel de la Sûreté du Québec sur son territoire. En 2015, le comité a été particulièrement actif dans la mise à jour du plan d'organisation des ressources policières. Grâce à l'analyse spatiale du service de la géomatique de la MRC, la Sûreté du Québec a optimisé ses déplacements d'effectifs en fonction de la localisation de ses deux postes desservant le territoire. Dorénavant, la Sûreté du Québec voit son temps de réponse amélioré tout en assurant une plus grande présence policière sur son territoire.



ENVIRONNEMENT

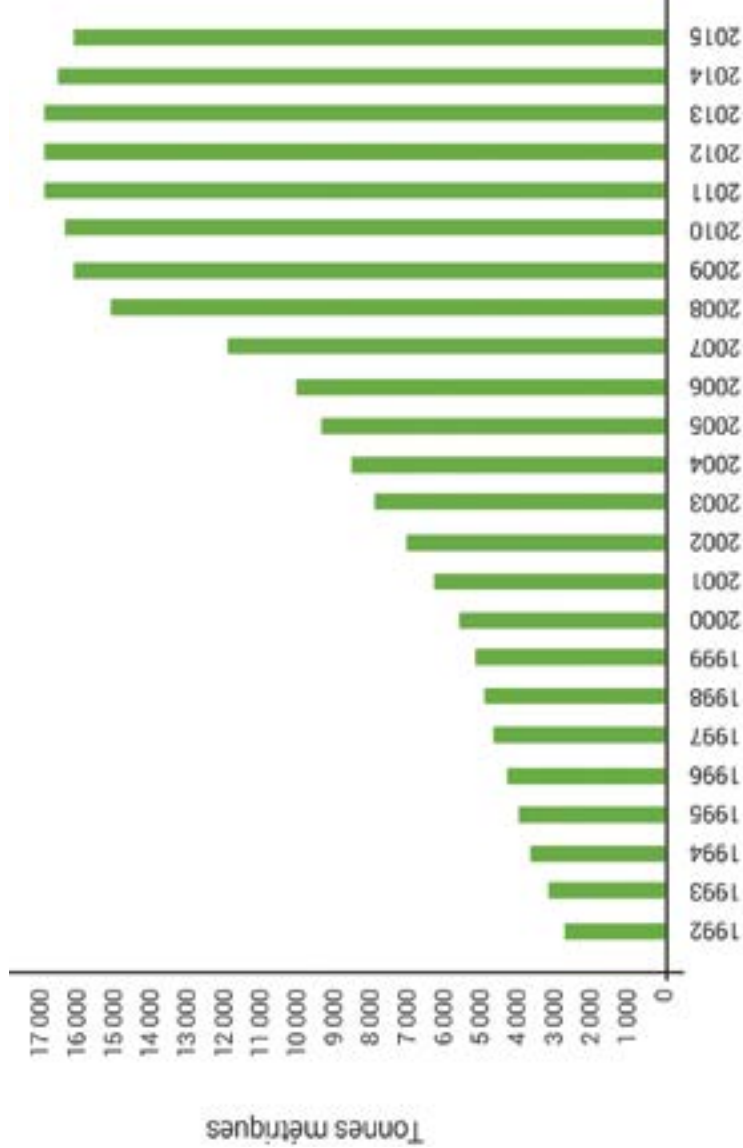
PLANS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La MRC de Vaudreuil-Soulanges met en oeuvre deux plans de gestion, soit le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) pour les municipalités membres de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour les municipalités hors CMM. Un plan de gestion des matières résiduelles est un outil de planification régionale qui a pour but d'assurer une gestion intégrée des matières résiduelles.

COLLECTE SÉLECTIVE – QUANTITÉ DE MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES

Avec l'implantation en 2007 de la collecte mécanisée par bacs roulants et le mode de collecte pêle-mêle, la quantité de matière a pratiquement doublé passant de 9 000 tonnes métriques en 2007 à près de 17 000 tonnes métriques en 2015.

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DES MATIÈRES RECYCLABLES RECUEILLIES



Tonnes métriques

L'arrivée de l'ère numérique et de la Presse + ont provoqué une baisse de 27 % de la quantité de journaux imprimés.

ENVIRONNEMENT

RÉSEAU DES ÉCOCENTRES DE LA MRC

Ouverture des écocentres de l'île et de Saint-Zotique

À la suite du succès retentissant qu'a connu le premier écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans la ville de Vaudreuil-Dorion, deux nouveaux écocentres ont vu le jour en 2015. En partenariat avec les municipalités locales, l'écocentre de l'île, aménagé au sein même du garage municipal de la ville de Pincourt, a débuté ses opérations en juin 2015. L'écocentre de Saint-Zotique, inauguré en novembre 2015, est quant à lui aménagé sur le terrain de la municipalité.

La MRC remercie la ville de Pincourt, la municipalité de Saint-Zotique ainsi que leurs employés pour l'implantation et la mise en opération de ces nouveaux écocentres.



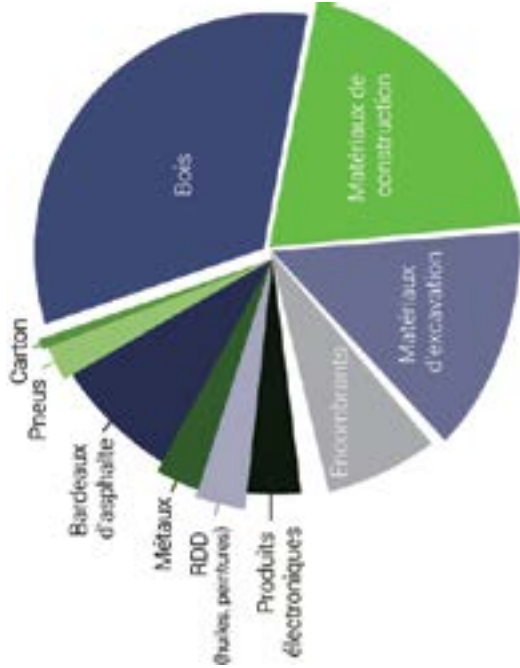
La MRC de Vaudreuil-Soulanges et la Municipalité de Saint-Zotique ont inauguré l'écocentre de Saint-Zotique le 27 novembre 2015.

ENVIRONNEMENT

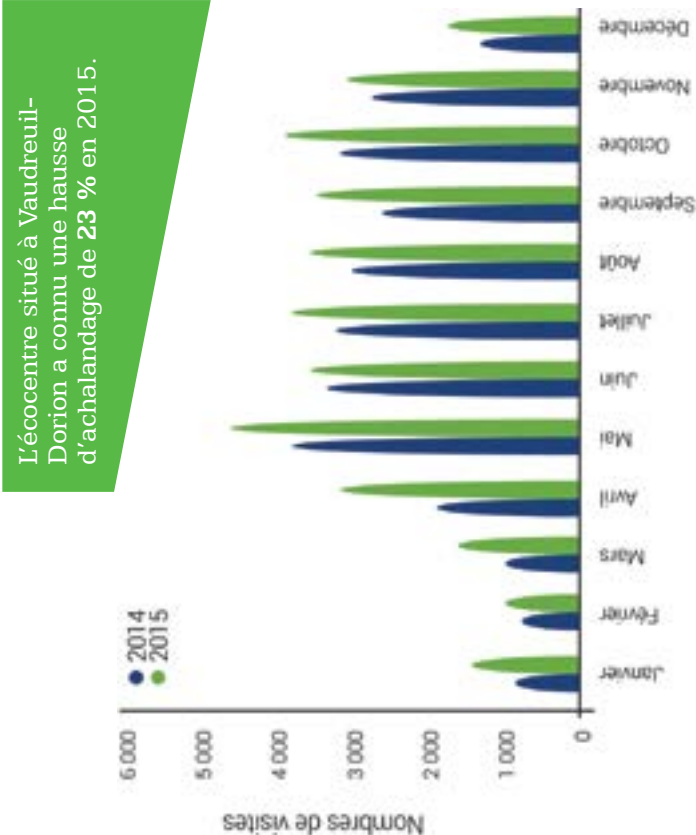
BILAN 2015
QUANTITÉ DE MATIÈRES VALORISÉES ET ACHALANDAGE

Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges		
Écocentre	Tonnage	Achalandage (visites)
Vaudreuil-Dorion (Année 2015)	6290	34 810
île (juin à décembre 2015)	280	1250
Total	6570	36 060

Répartition des matières valorisées
dans le réseau des écocentres en 2015



Évolution du nombre de visites 2014-2015
Écocentre situé à Vaudreuil-Dorion



ENVIRONNEMENT

PROJETS PILOTES À VOLETS SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET ÉCONOMIQUE

Collecte d'appareils contenant des halocarbures

Dans le cadre des activités du Carrefour de l'Espoir, ce projet a permis d'offrir aux citoyens de la MRC une collecte sur appel des appareils contenant des gaz réfrigérants. Les appareils recueillis sont premièrement entreposés et ensuite collectés et valorisés par le fournisseur de la MRC. Ce projet a pour but de récupérer au maximum les halocarbures tout en permettant à un organisme local de financer ses activités caritatives et par la même occasion, d'optimiser la gestion des matières résiduelles.

Collecte d'encombrants destinés au réemploi

En partenariat avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le Carrefour de l'Espoir, le Pacte rural et la MRC, ce projet de collecte d'encombrants destinés au réemploi permet d'offrir aux citoyens de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot une collecte sur appel des encombrants normalement destinés à l'enfouissement.

Les encombrants recueillis sont entreposés et vendus par l'organisme. La subvention du Pacte rural de 43 200 \$ a permis l'embauche de personnel au sein de l'organisme et l'acquisition d'un véhicule pour la collecte. Ce projet d'une durée d'une année a pour objectif d'évaluer la faisabilité d'un tel projet à plus grande échelle.

CPE durable

Ce programme d'accompagnement et de certification en gestion durable est destiné au milieu de garde en petite enfance par l'organisme ENVIRONNEMENT JEUnesse. En 2015, la MRC a offert l'accompagnement à trois milieux de garde dans le cadre de ce projet d'une durée d'une année. Plus de 360 enfants ont été sensibilisés à des enjeux environnementaux.

La mise en place de ce projet passe par des actions telles que le recyclage dans tous les locaux, la sensibilisation au gaspillage alimentaire, l'élimination de la vaisselle jetable, l'achat local de fruits et légumes, le compostage et la plantation d'arbres. Malgré la fin de ce projet pilote en décembre 2015, des résultats positifs ont été observés dont l'intérêt des participants pour les outils, la création des comités de développement durable et l'autonomie des milieux.

Le compostage entre à l'école

Depuis 2009, le programme a débuté avec quatre établissements scolaires du niveau primaire et secondaire. En 2015, la MRC a offert à plus d'une trentaine d'écoles une compostière et un service d'accompagnement, des formations et une trousse de documents.

Plus de 14 000 enfants ont été sensibilisés au compostage des matières organiques et ont participé de près ou de loin aux activités. Nous saluons l'effort des professeurs et des directeurs d'école qui ont accepté d'y participer et qui auront permis aux adultes de demain de comprendre les enjeux d'un tel défi de société.

Collecte à l'écocentre et au Carrefour de l'Espoir

BILAN : 1 500 appareils réfrigérants ont été collectés depuis l'ouverture de l'écocentre en avril 2013. Ce qui représente comme gains environnementaux une réduction de gaz à effet de serre (GES) et d'avoir évité le rejet dans l'atmosphère de 1 311 tonnes équivalentes de CO².

Agrile du frêne

Rappel qu'une ligne Info-Conseil est offerte aux municipalités afin de les accompagner dans ce défi de gestion et d'élaboration de plans d'action. Des stratégies de valorisation des résidus de bois ont ainsi été mises en place. Près de 400 frênes atteints par l'agrile ont été abattus à l'automne 2015.

Le grand défi réside également à informer les citoyens des différentes mesures à mettre en place dans le domaine privé. Le lancement et la mise en ligne d'une page Internet dédiée à l'agrile du frêne, de même qu'une conférence grand public a certes permis à un plus grand nombre de citoyens d'être mieux outillés face à l'envahisseur.





L'équipe du projet de
codveloppement de la MRC
de Vaudreuil-Soulanges

RESSOURCES HUMAINES

Le service des ressources humaines de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est responsable de négociier, gérer et assurer le suivi de la convention collective des employés ainsi que de la Politique de travail des employés-cadres. Il a le mandat de recruter, mobiliser, reconnaître et développer le personnel.

CODVELOPPEMENT

Cette année, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a implanté un projet pilote innovateur afin d'expérimenter des séances de groupes d'apprentissage dans l'action en mode codveloppement professionnel.

Cette méthode structurée de groupes d'apprentissage « dans l'action » pour le développement de la gestion par projet vise à consolider et solidifier les capacités professionnelles et d'entraide entre pairs. À partir de situations vécues par les participants, le codveloppement permet de trouver des solutions concrètes et pratiques avec des réflexions à individuelles et collectives. Les chargés de projets, appelés maîtres d'œuvre, trouvent eux-mêmes les solutions à leurs problèmes en réfléchissant différemment. Contrairement à des formations ponctuelles, le codveloppement est un processus continu de développement des compétences. Ce partage d'expériences permet de modifier ses attitudes, ses façons de faire et d'en acquérir de nouvelles.

Les habiletés développées en mode codveloppement reposent sur :

- La résolution de problèmes complexes
- L'analyse systémique et la proactivité
- L'autonomie et la responsabilisation
- Le leadership collaboratif
- Le travail d'équipe
- La prise de décision
- La résolution de conflits
- L'écoute
- La réaction
- Le positionnement personnel
- La connaissance de soi
- L'ouverture à l'apprentissage

Le projet pilote a non seulement été une réussite, mais permet un rayonnement de la MRC grâce à la conception d'une capsule vidéo qui a été présentée entre autres à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec.

RESSOURCES HUMAINES

RÉALISATIONS 2015

- Panélistes invitées dans le cadre d'un cours offert aux étudiants inscrits au Certificat en gestion de HEC Montréal afin d'échanger avec les étudiants sur le rôle du gestionnaire et du service des ressources humaines en matière de mobilisation des équipes dans un milieu syndiqué.
- Déploiement d'un nouveau processus annuel de développement des compétences « S'unir pour réussir! » afin de focaliser sur les forces, les réalisations et le développement des compétences de l'employé.
- Mise en place d'un processus de transfert des connaissances dans un esprit d'appropriation des connaissances pour développer des équipes en cellules d'expertises multidisciplinaires et pluridisciplinaires.
- Organisation de l'événement annuel de reconnaissance pour souligner les 20 années de service de madame Debie Anderson, technicienne en comptabilité, et de madame France Dufresne, greffière-audicière, ainsi que les 10 années de service de madame Nadine Maltais, agente de développement culturel et social.



La MRC de Vaudreuil-Soulanges a souligné les 10 années de service de Nadine Maltais, agente de développement culturel et social, et les 20 années de France Dufresne, greffière-audicière, et Debie Anderson, technicienne en comptabilité





LA MRC ET SES SERVICES

LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

La cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges est une cour de première instance ayant compétence en matière pénale dans le district de Beauharnois. La cour traite les constats d'infraction émis en vertu de certaines lois provinciales, en l'occurrence le Code de la sécurité routière, la Loi sur les véhicules hors route et la Loi sur les propriétaires et exploitants de véhicules lourds. Elle traite également tous les constats d'infraction liés au code de la sécurité routière émis sur les routes numérotées pour le directeur des poursuites criminelles et pénales ainsi que des constats municipaux.

VENTE POUR TAXES

Conformément au Code municipal du Québec (articles 1022 à 1060 inclusivement), la MRC assure le bon déroulement du processus de vente pour défaut de paiement de taxes pour les municipalités régies par le Code municipal du Québec. La vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes a toujours lieu le deuxième jeudi du mois d'avril de l'année en cours dans la salle du conseil de la MRC, située au 420, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion, à 10 heures du matin.

L'honorable Juge Gilles Chabou a présidé 134 séances de cours en 2015 où plus de 3 277 dossiers ont été traités. Un jugement rendu en novembre 2014 a fait jurisprudence en matière de signification des constats d'infraction via Facebook et une procédure en ce sens a été mise en place au cours de l'année 2015.

LA MRC ET SES SERVICES PROGRAMMES D'HABITATION

La MRC de Vaudreuil-Soulanges est responsable d'administrer les programmes RénoVillage et le Programme d'adaptation de domicile.

La MRC procède à l'audit des dossiers et les évalue pour en assurer la conformité. Elle engage les montants financiers pour les dossiers retenus et elle effectue le suivi auprès de la Société d'habitation du Québec. La MRC a mandaté Dimension 3 Architecture pour la livraison de ces programmes.

En 2015, le Programme d'adaptation de domicile a permis d'engager un montant financier de 220 656 \$ afin de favoriser le maintien à domicile de personnes handicapées.

FONDS DE VOIRIE RÉGIONAL

La MRC de Vaudreuil-Soulanges est responsable de la gestion du fonds de voirie régional pour le territoire de Vaudreuil-Soulanges. Elle perçoit les droits fixés auprès des exploitants de carrières et sablières sur son territoire, puis les redistribue aux municipalités.

Le montant de ces droits est fixé annuellement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et se calcule en fonction de la quantité des matières transportées et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales.

La MRC vérifie les rapports des exploitants, facture les droits payables et en assure la perception. En saison estivale, une équipe d'inspecteurs sillonne le territoire, comprenant 23 sites reconnus, dont 20 sites en opération répartis dans 9 municipalités, afin de veiller à ce que tous les exploitants déclarent leurs activités.

RénoVillage

Ce programme a pour but de permettre aux ménages à faible revenu vivant en milieu rural d'effectuer des travaux sur leur résidence lorsque celle-ci présente une ou plusieurs déficiences majeures.

Programme d'adaptation de domicile

Le Programme d'adaptation de domicile a pour but de permettre à la personne handicapée d'accomplir ses activités quotidiennes dans son logement et ainsi, de favoriser son maintien à domicile. Il consiste en une aide financière versée au propriétaire du domicile pour l'exécution des travaux d'adaptations admissibles qui répondent aux besoins de la personne handicapée.



LA MRC ET SES SERVICES

GÉOMATIQUE

La géomatique est un outil puissant de prise de décision permettant aux municipalités et la MRC de faire partie d'une communauté géomatique. Elle regroupe l'ensemble des outils et méthodes permettant d'acquérir, de représenter, d'analyser et d'intégrer des données géographiques. Elle permet d'analyser de façon cohérente l'ensemble des connaissances et technologies nécessaires à la production et au traitement des données numériques décrivant le territoire, ses ressources ou tout autre objet ou phénomène ayant une position géographique.

Le service de géomatique est un outil essentiel à la prise de décision pour les municipalités en plus d'offrir un support technique aux utilisateurs de la plateforme cartographique. L'utilisation de la géomatique représente un avantage considérable en matière d'aménagement du territoire. Elle permet de diminuer les coûts de fonctionnement, d'améliorer la gestion du territoire et d'offrir des données fiables, structurées et uniformes. En 2015, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a également migré sa plateforme cartographique vers une nouvelle version qui permet notamment l'utilisation des technologies mobiles. Cette migration s'est réalisée afin que les municipalités locales puissent utiliser les dernières technologies dans la réalisation de leur travail quotidien.

La géomatique est utilisée par plusieurs services de la MRC. Entre autres, elle a été grandement sollicitée dans le travail entourant la révision du schéma d'aménagement de la MRC.

RÉALISATIONS 2015

- Production cartographique du plan des rues pour la municipalité de Rivière-Beaudette, intégration de données résultantes sur la plateforme cartographique.
- Cartographie des règlements municipaux pour la municipalité de Pointe-des-Cascades.
- Analyse spatiale sur les terrains disponibles au développement et la densification pour la ville de Rigaud.
- Élaboration d'une cartographie thématique pour le Plan de gestion des matières résiduelles.
- Mise à jour du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, cartographie thématique et analyse de risques.
- Support technique aux utilisateurs externes de la plateforme cartographique (JMap).
- Collaboration à la révision du schéma d'aménagement.

LA MRC ET SES SERVICES

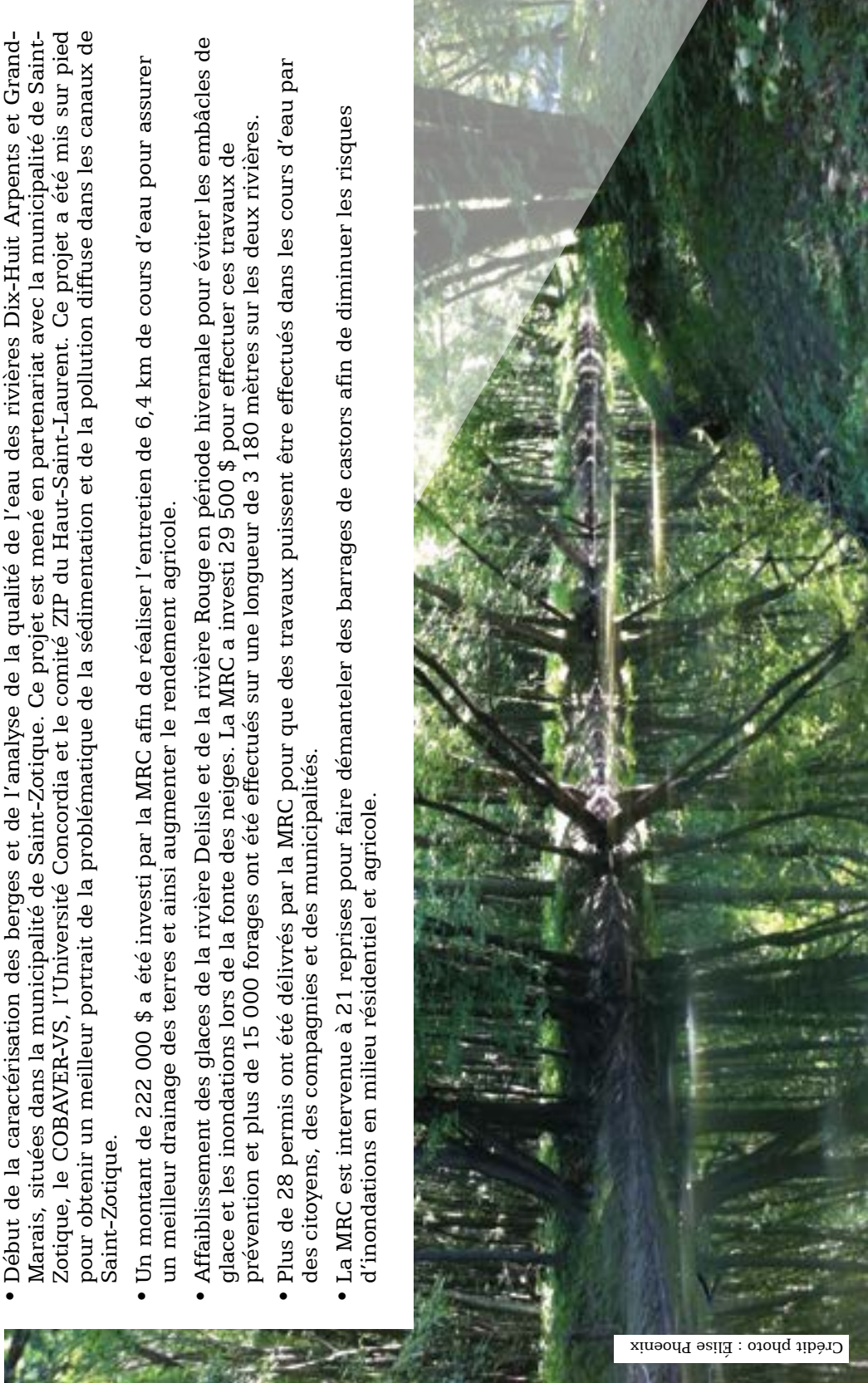
GESTION DES COURS D'EAU

La MRC a pour mandat de gérer les 4 700 km de cours d'eau sillonnant son territoire afin de prévenir les inondations, de faciliter l'écoulement des eaux et de réduire les incidences de glissement de terrain dans le but d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges a à cœur la qualité des rivières et des cours d'eau de son territoire afin de permettre aux citoyens de bénéficier d'un environnement sain. Elle favorise donc les bonnes pratiques en lien avec l'utilisation de l'eau et le maintien d'écosystèmes. La MRC soutient également plusieurs projets en aménagement de bandes riveraines permettant ainsi d'améliorer la qualité des rivières et des cours d'eau, de limiter l'apport de nutriments et de polluants dans les eaux de ruissellement et de retenir les sédiments afin de réduire les coûts d'entretien.

RÉALISATIONS 2015

- Début de la caractérisation des berges et de l'analyse de la qualité de l'eau des rivières Dix-Huit Arpents et Grand-Maraïs, situées dans la municipalité de Saint-Zotique. Ce projet est mené en partenariat avec la municipalité de Saint-Zotique, le COBAVER-VS, l'Université Concordia et le comité ZIP du Haut-Saint-Laurent. Ce projet a été mis sur pied pour obtenir un meilleur portrait de la problématique de la sédimentation et de la pollution diffuse dans les canaux de Saint-Zotique.
- Un montant de 222 000 \$ a été investi par la MRC afin de réaliser l'entretien de 6,4 km de cours d'eau pour assurer un meilleur drainage des terres et ainsi augmenter le rendement agricole.
- Affaiblissement des glaces de la rivière Delisle et de la rivière Rouge en période hivernale pour éviter les embâcles de glace et les inondations lors de la fonte des neiges. La MRC a investi 29 500 \$ pour effectuer ces travaux de prévention et plus de 15 000 forages ont été effectués sur une longueur de 3 180 mètres sur les deux rivières.
- Plus de 28 permis ont été délivrés par la MRC pour que des travaux puissent être effectués dans les cours d'eau par des citoyens, des compagnies et des municipalités.
- La MRC est intervenue à 21 reprises pour faire démanteler des barrages de castors afin de diminuer les risques d'inondations en milieu résidentiel et agricole.



LA MRC ET SES SERVICES

COMMUNICATION

Le service des communications de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est responsable de la diffusion de l'information auprès des municipalités, des citoyens et des médias. Il assure le respect d'une diffusion de qualité de l'image de la MRC en matière de communications, de relations publiques, de publicités, d'organisation d'événements et de protocoles. Il fournit également conseils, expertise et assistance aux élus et aux employés de la MRC dans les dossiers courants et d'envergure.

Les communications de la MRC sont une pierre angulaire de la réussite de l'ensemble de ses projets. Elles doivent composer avec un large éventail de publics et sont appelées à réadapter les stratégies à chaque dossier. Également, les communications sont appelées à intervenir dans l'actualité et assurer le suivi auprès de la population, des gouvernements fédéral et provincial, des ministères et des municipalités.

RÉALISATIONS 2015

- Organisation des communications entourant l'ouverture des écocentres de l'île et de Saint-Zotique et animation des conférences de presse.
- Conseiller dans la gestion des dossiers de pipelines : la canalisation 9b d'Enbridge et le projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada.
- Participation aux comités de vigilance sur les oléoducs de la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Rédaction d'un mémoire dans le cadre des consultations publiques de la Communauté métropolitaine de Montréal sur le projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada.
- Participation à de nombreuses entrevues à titre de porte-parole de la MRC auprès des médias locaux et nationaux.
- Conception des Réalisations annuelles de la MRC.
- Conseiller auprès du préfet et de la direction générale dans les grands dossiers de la MRC.

Participation de Simon Richard, conseiller en communication, à une émission sur le transport du pétrole à l'émission Découverte de Radio-Canada



LA MRC ET SON ÉQUIPE



Guy-Lin Beaudoin
Directeur général

Mylène Blais
Directrice générale adjointe

Raymond Malo
Directeur général adjoint
Planification et dossiers métropolitains

David Morin
Greffier de la MRC et de la cour municipale régionale

Debie Anderson
Technicienne en comptabilité

Danielle Béluse
Commis à la réception

Patricia Bouthillier-Dionne
Commis à la cour - Perceptrice des amendes

Geneviève Côté
Commis à la cour - Perceptrice des amendes

France D'Amour
Secrétaire de direction

Carole Ducharme
Secrétaire

France Dufresne
Préposée et greffière-audicière

Anne Fortier
Agente de développement en environnement

Valérie Gagnier
Conseillère en aménagement du territoire

Mylène Galarneau
Conseillère en ressources humaines

Claudie Gaudreau
Préposée et greffière-audicière

Natasha Latour
Technicienne en comptabilité

Stéphanie Lavergne
Agente de développement en environnement

Natalie Lebrun
Secrétaire

Linda Lecompte
Adjointe aux services administratifs et comptable

Pascale Leduc
Commis à la cour - Perceptrice des amendes

Liane Lefebvre
Commis à la cour - Perceptrice des amendes

Sébastien Legros
Agent de soutien en développement social

Alexandra Lemieux
Conseillère en aménagement du territoire

Nadine Maltais
Agente de développement culturel et social

Cédric Marceau
Spécialiste en géomatique

Catherine Marcotty
Conseillère en aménagement du territoire

Hélène Nadeau
Perceptrice au fonds de voirie régional

Élise Phoenix
Agente d'intervention aux cours d'eau

Simon Richard
Conseiller en communication

Sylvie Richer
Secrétaire

Hélène Thibault
Technicienne en gestion documentaire

Sabrina Tremblay
Commis à la cour - Perceptrice des amendes

Dominique Vachon
Commis à la cour - Perceptrice des amendes



VAUDREUIL-SOULANGES
CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

RÉALISATIONS

2015

Découvrir
Entreprendre
Investir





TABLE DES MATIÈRES

3	Conseil d’administration
4	Mot du président
6	Mot du directeur général
8	Gouvernance du CLD
9	Entrepreneuriat et prospection
14	Développement sectoriel
17	Développement - analyse et connaissance du territoire
20	Communications et relations publiques
25	Service administratif



450, rue Aimé-Vincent, 2^e étage
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 5V5
Tél. : 450 424-2262
Télec. : 450.424.1901
cldvs.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Guy Pilon,
Président
Maire de Vaudreuil-Dorion



Yvon Bériault,
Maire de Saint-Télesphore



Danie Deschênes,
Mairesse de Notre-Dame-de-
l'Île-Perrot



Hans Gruenwald Jr.,
Maire de Rigaud



Paul Herrbach,
Maire de L'Île-Cadieux



Raymond Larouche,
Maire des Cèdres



Crédit photo : Daniel Bouguerra

MOT DU PRÉSIDENT

Comment définir l'année 2015?

Une année où de nombreux projets de loi ont été déposés, avec comme trame de fond une simplification des structures et l'élimination des chevauchements de tâches. Puisqu'elles émanent du gouvernement du Québec dont les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) sont les créatures, l'impact de ces objectifs se répercute sur les organismes qui lui sont liés.

LOI 28 : gouvernance régionale

La loi 28 vient bouleverser la façon de déployer les outils et les ressources voués au développement local et régional. Notre région a rapidement pris position et la MRC de Vaudreuil-Soulanges a annoncé son intention de conserver et de financer un organisme indépendant pour prendre en charge le développement économique de la région.

LOI 56 : registre des lobbyistes

Un second projet, la loi 56, a aussi retenu notre attention. La loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme nous est apparue à l'encontre de certaines façons de faire en matière de développement économique. Bien que l'intention soit louable, la concurrence en matière d'attraction d'entreprises vient de tous les côtés; la confidentialité demandée par les promoteurs ainsi que la rapidité d'exécution sont primordiales. Des modifications et exclusions sont demandées en collaboration avec d'autres acteurs en développement économique.

LOI 85 : pôle logistique

Enfin, le projet de loi tant attendu visant l'implantation de deux pôles logistiques et d'un corridor de développement économique aux abords de l'autoroute 30 (loi 85) a été déposé en toute fin d'année. Il a quant à lui mobilisé beaucoup de nos énergies pendant les six mois précédant son dépôt afin de répondre aux questions des divers ministères. Nous étions bien préparés et possédions toutes les informations concernant notre projet de pôle logistique et notre plan de développement régional. Le défi fut de présenter des réponses convaincantes avec qualité et précision d'information.

Dans le projet de loi 85, il ressort des éléments très positifs puisque le pôle logistique de Vaudreuil-Soulanges apparaît comme la priorité « numéro un ». Toutefois, nous devons continuer à en suivre l'évolution pour nous assurer que l'implantation de ce projet de nature provinciale s'inscrive bien dans les orientations du schéma d'aménagement (20 ans) de la MRC. L'équipe du CLD y contribue activement afin d'assurer l'harmonisation des usages et ainsi permettre l'attraction d'entreprises ainsi que la création d'emplois et de richesse.

L'implantation du pôle logistique et le développement des zones industrialo-portuaires dans la région métropolitaine de Montréal sont aussi des éléments importants de la Stratégie maritime dans laquelle notre projet s'inscrit. Nous avons été présents à titre de conférenciers, de panellistes et de participants lors de nombreuses activités organisées depuis son annonce en juin 2015.

Il faut retenir que notre région est au cœur du Corridor de commerce Ontario-Québec, via l'autoroute A20/H401 et l'accès à la porte continentale Asie-Pacifique. L'Asie est devenue la manufacture des produits de commodité.

Le commerce local et le commerce international sont maintenant des sources majeures de création d'emplois. Le e-commerce (électronique), le m-commerce (mobile) et le s-commerce (social) représentent des opportunités pour certains et un grand défi pour l'activité commerciale conventionnelle. Pour assurer sa survie, la logistique et le transport, chaînon majeur de la chaîne d'approvisionnement par les coûts qu'ils représentent dans la valeur des produits, doivent contribuer à leur avantage concurrentiel. C'est pourquoi il faut être capable d'accueillir la grande distribution, utiliser les technologies de pointe, et ce, afin de faire face aux exigences des clients en matière de diversité, de qualité et de temps de livraison.

Ces trois nouveaux facteurs ont fait de l'année 2015 une année charnière pour le développement économique de Vaudreuil-Soulanges et je tiens à remercier tous nos partenaires locaux, régionaux et provinciaux pour leur confiance. Pour ce qui est de l'équipe du CLD, sachez qu'elle est à votre disposition pour favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur le territoire.

Je vous souhaite une excellente lecture des réalisations 2015.

Guy Pilon
Président du CLD Vaudreuil-Soulanges
et maire de la ville de Vaudreuil-Dorion





MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pour la direction générale, beaucoup de temps et d'efforts ont été consacrés au projet du pôle logistique. Les communications courantes avec les divers ministères impliqués, les rencontres avec les représentants de tous les niveaux de l'UPA ainsi qu'avec les élus et les citoyens avaient pour but de démontrer que le schéma d'aménagement en préparation découle d'une vision de développement réaliste et réalisable. Le Pôle est un élément structurant dans un cadre de développement durable et rentable collectivement.

C'est pourquoi nous avons été aussi actifs au sein de la *North American Strategy for Competitiveness* (NASCO) (visite à Washington, au *Department of Commerce* et au *Continental Meeting*), que nous avons participé à *JOC Inland Distribution*, au *Logistic Development Forum*, et enfin, à la mission du premier ministre Couillard à Chicago. Nous avons aussi identifié une dizaine de centres de distribution pour qui Vaudreuil-Soulanges serait un site idéal. Ce projet a été réalisé grâce à la contribution du programme Investissement Canada - Initiatives des communautés.

CLD : gestion rigoureuse

Comme organisme responsable du développement économique et du maintien d'une vision éclairée afin d'obtenir des résultats correspondants aux besoins du milieu, des communautés locales et régionales, nous nous sommes assurés d'une gestion optimale des ressources mises à notre disposition. Aussi, le contrôle des opérations laisse encore entrevoir un équilibre de l'état des résultats.

Nous nous sommes assurés que les connaissances et les compétences restent à niveau et que les meilleurs outils disponibles rendent le travail efficace et performant. Malgré les modifications et les suppressions, nous sommes restés au cœur de l'action par le soutien aux nouveaux entrepreneurs et le suivi des entreprises établies.

Partenariats et collaborations

Nous avons continué notre collaboration avec les territoires voisins stratégiques (ex. : Ouest-de-l'Île) et nos partenaires en attractivité (ex. : Montréal International, Investissement Québec), en formation et en employabilité (ex. : Cégeps, Emploi-Québec, Commissions scolaires) et en développement et expansion (ex. : institutions financières, ministères). De nombreuses heures ont été consacrées au bon déroulement et au succès du concours Ovations, au Concours québécois en entrepreneuriat (CQE – volets local et montréalais), d'Imaginos Vaudreuil-Soulanges, en plus de nos participations et nos collaborations avec les diverses associations locales.

Poursuivre l'essor économique régional

Sur le plan du développement économique, en plus des activités décrites par les divers membres de l'équipe que vous découvrirez dans les prochaines pages, nous nous sommes assurés que les besoins et attentes régionaux se reflètent dans les nombreuses études auxquelles nous avons participé (ex. : Emploi-Québec/Accord sur la main-d'œuvre, Altrus sur le projet du pôle logistique, CPCS sur la mise à jour de l'étude de localisation des parcs spécialisés en logistique, IDEX concernant la structuration du développement économique en Amérique du Nord, comité régional NASCO).

Nos activités étant liées directement à toutes les transactions à caractère financier, les développements touristiques et commerciaux ont été au centre de nos préoccupations. Des actions précises en découlent avec la collaboration du milieu. Des façons de faire renouvelées ont été recherchées pour mettre la région en évidence, particulièrement sur le plan touristique.

La pression démographique et surtout la situation géographique particulière de la région, en font un incontournable, puisque 80 % de l'activité économique du Québec transite par Vaudreuil-Soulanges pour rejoindre ses principaux partenaires, et particulièrement les signataires du Partenariat transpacifique (PTP). Notre position se renforcera aussi davantage dans le contexte de COP21 (conférence de Paris sur les changements climatiques) et de la tendance aux cultures de proximité.

Malgré l'incertitude qui a prévalu, l'équipe du CLD a toujours rendu les mêmes services en quantité et en qualité. Nous sommes fiers de compter sur la grande collaboration de notre conseil d'administration, de la MRC et des intervenants régionaux qui nous soutiennent et nous accompagnent dans nos diverses mobilisations. Nous voulons souligner le travail de nos députés qui appuient nos projets et nous aident à les faire cheminer dans les dédales gouvernementaux.

Bonne lecture!

Julien Turcotte
Directeur général



Crédit photo : Pascale Lévesque

GOUVERNANCE DU CLD

La structure de gouvernance du CLD devait s'ajuster aux nouvelles réalités imposées par l'adoption de la loi 28. L'adoption tardive de cette loi a exigé de la part du conseil d'administration du CLD d'adopter une série de mesures transitoires. Ainsi, une modification aux règlements généraux a été requise pour permettre aux élus de la MRC d'assumer plus facilement leurs nouvelles responsabilités quant à l'imputabilité du développement économique. Cette gouvernance est appelée à être modifiée en 2016 puisque des membres issus des secteurs d'activités économiques phares de Vaudreuil-Soulanges viendront se joindre aux représentants de la MRC.

Ces nouveaux membres viendront ajouter leur vision des enjeux de Vaudreuil-Soulanges et aider à identifier les interventions nécessaires pour la réaliser. En 2015, différents comités consultatifs sectoriels (CCS) ont été démarrés :

- Développement et promotion touristique;
- Vitalité et positionnement commercial;
- Transformation agroalimentaire;
- Transport et logistique;
- Politique entrepreneuriale;
- Développement industriel.

Un représentant de chaque comité consultatif sectoriel sera appelé à joindre le conseil d'administration du CLD dès l'adoption des nouveaux règlements généraux. Cette mise en œuvre d'une stratégie d'implication et de consultation des acteurs permettra d'assurer une intervention plus juste du CLD en travaillant étroitement avec le milieu des affaires dans tous les secteurs.

De plus, une première phase de déploiement d'un système de parrainage municipal a été enclenchée en 2015. Chaque municipalité du territoire pourra développer avec un employé du CLD une relation de communication facilitant le partage d'information et ainsi améliorer leur connaissance des services attendus du CLD.



ENTREPRENEURIAT ET PROSPECTION

Au cœur de la mission du CLD, on retrouve d'abord l'accompagnement des entrepreneurs et des entreprises qui, par leurs activités et leur dynamisme, enrichissent Vaudreuil-Soulanges. L'intervention s'étend afin de soutenir les projets pouvant générer des investissements sur le territoire.

Les membres de l'équipe dédiés à l'entrepreneuriat et à la prospection assurent un soutien professionnel aux entreprises selon les besoins identifiés avec celles-ci. De véritables liens de confiance se développent avec les clients permettant d'offrir des conseils, une assistance technique, une motivation supplémentaire pour saisir une opportunité et la mise en lumière des dangers potentiels. Cette stimulation et le soutien à l'entrepreneuriat se font à tous les stades de vie d'une entreprise, soit du démarrage, au démarrage, au développement et à la consolidation. Aussi, l'intervention des commissaires s'étend au cas de relève, d'acquisition et à la restructuration d'une entreprise. Enfin, l'accès au financement permet de concrétiser les projets porteurs.

Pour y arriver, le CLD s'est doté de diverses sources de données et d'informations inédites permettant d'éclairer adéquatement ses clients et de déceler les opportunités d'affaires. Cette quête de connaissances permet d'appuyer sa prospection en ciblant les secteurs clés et en faisant valoir adéquatement les atouts et la force économique de Vaudreuil-Soulanges.

Le réseau de contacts du CLD est mis à la disposition des clients qui, selon les projets, ont l'opportunité d'être appuyés par les partenaires et collaborateurs du CLD. L'union des forces a permis d'accélérer la concrétisation de plusieurs projets d'entreprises jugés structurants et d'intérêt pour le territoire.



Luc Boyer,
Commissaire industriel
et prospection



Gabrielle Aubin,
Commissaire au
développement économique



Noémie Roy,
Commissaire au
développement économique



Vanessa Bourgoin,
Commissaire au
développement économique

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Déployez vos forces d'entrepreneur – Soutien au travail autonome

Grâce à la participation financière d'Emploi-Québec Montérégie, le CLD Vaudreuil-Soulanges a soutenu plus d'une vingtaine de nouveaux entrepreneurs via le programme Soutien au travail autonome (STA) dont l'objectif est de fournir de l'aide sous la forme d'encadrement, de conseils techniques et de soutien financier aux personnes admissibles afin qu'elles atteignent l'autonomie comme travailleur autonome. Ce partenariat a permis de générer plus de 183 500 \$ en investissements par les entrepreneurs. Des séances d'information sur différents sujets liés à l'entrepreneuriat ont également été offertes, afin de permettre aux participants du programme de développer leurs compétences.

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

Le FLI est un fonds qui sert de complément de financement aux entreprises de la région. Son objectif est de stimuler l'entrepreneuriat local en favorisant l'accès au financement complémentaire et d'expansion pour les entreprises d'économie traditionnelle ou sociale de Vaudreuil-Soulanges.

Le bilan 2015 démontre l'effet accélérateur de ce fonds.

SECTEURS D'ACTIVITÉS	VILLES	PRÊTS	NOMBRES D'EMPLOIS	VALEUR DE L'ENTREPRISE
Manufacturier	Vaudreuil-Dorion	12 500 \$	1	34 000 \$
Construction	Pincourt	30 000 \$	4	260 000 \$
Services aux entreprises	Vaudreuil-Dorion	10 000 \$	2	30 000 \$
Alimentaire	Les Cèdres	10 000 \$	2	81 000 \$
Culturel	Vaudreuil-Dorion	50 000 \$	2	3 705 000 \$
Manufacturier	Coteau-du-Lac	100 000 \$	12	280 000 \$
TOTAL DES PROJETS ACCEPTÉS			23	4 390 000 \$



Les Patriotes du Cégep Saint-Laurent portent différents produits vestimentaires créés par V-Nation, une compagnie de Vaudreuil-Soulanges spécialisée dans la production de vêtements sportifs.

FONDS JEUNES PROMOTEURS (JP)

Le Fonds JP aide les jeunes promoteurs de 18 à 35 ans pour le démarrage d'une nouvelle entreprise en leur apportant un soutien financier. En 2015, il a soutenu 11 nouveaux projets dans Vaudreuil-Soulanges en leur octroyant des subventions d'une valeur totale de 45 100 \$. Par la mise sur pied de leurs entreprises, ces 11 entreprises ont généré des investissements de 374 813 \$.

17E ÉDITION DU CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT

En 2015, le CLD a été grandement impliqué dans le Concours québécois en entrepreneuriat (CQE) tant au niveau local pour le volet Vaudreuil-Soulanges qu'au niveau régional pour la finale montréalaise. Pour l'occasion, Vaudreuil-Soulanges a été l'hôte du gala en réunissant au Centre Multisports l'ensemble des gagnants régionaux soulignant ainsi l'engagement et le dynamisme des jeunes et des entrepreneurs. Le CLD a piloté toutes les étapes du concours afin de sélectionner, récompenser et soutenir les entreprises méritantes qui ont représenté le dynamisme entrepreneurial de la Montérégie lors de la grande finale provinciale.

POUR UN PROJET D'AFFAIRES RÉUSSI

S'entourer de professionnels compétents est la clé du succès en affaires. L'équipe du CLD est présente pour accompagner les entrepreneurs dans l'avancement de leurs projets, qu'ils soient grands ou petits. C'est pourquoi 23 séances d'information ont été offertes en 2015 à près de 180 personnes inscrites afin de les informer quant aux services offerts, aux programmes disponibles et aux différents défis qui les attendent. Cette rencontre permet aussi de les initier à la réalisation d'un plan d'affaires selon l'approche « Accompagnement d'affaires par opportunités (A2O) ». Voici quelques exemples d'entreprises ayant bénéficié des services du CLDVS :

- V-Nation : M. Jonathan Martel-Frenette, un jeune entrepreneur de 25 ans, a lancé une entreprise de fabrication de vêtements sportifs. Cette belle entreprise fait rayonner la région à l'internationale, puisqu'elle possède désormais dans son carnet de clients quelques équipes de la Ligue nationale de hockey (LNH).
- Brave & Bearded : entrepreneur dévoué et passionné, M. Maxime Fortin a développé une gamme de produits pour l'entretien de la barbe. L'entreprise est en pleine croissance et est présentement en négociations avec d'importants noms du commerce de détail pour assurer la vente de ses produits dans des succursales à l'échelle nationale.
- La Fabrik M. R. : Mme Chrystelle Nadeau et M. Maxime Robitaille, un couple d'entrepreneurs, ont décidé de démarrer leur entreprise de fabrication de mobilier de style industriel.

UNE ANNÉE IMPORTANTE POUR RÉITÉRER AUX COLLABORATEURS EXTERNES LA POURSUITE DES INTERVENTIONS DU CLD

Au début de l'année 2015, la décision du gouvernement provincial, de permettre à la MRC de choisir le meilleur véhicule pour assurer leur développement économique, a conduit à la disparition de plusieurs CLD. Cette situation a créé beaucoup d'incertitude auprès de nos partenaires institutionnels. Malgré tout, grâce à la qualité de notre travail, à de bonnes relations avec nos partenaires et les entreprises de la région et aux résultats passés, nous avons su resserrer les liens et obtenir un bilan 2015 très positif, particulièrement par :

- Une rencontre individuelle avec la directrice générale de Montréal International, Mme Anglade, dans nos locaux;
- Une invitation personnelle de la part d'Investissement Québec pour présenter la région aux démarcheurs étrangers;
- La présentation du territoire auprès des représentants de la Flandre (Belgique) et le début de relations d'affaires avec des autorités portuaires belges;
- La présentation auprès de courtiers du territoire;
- La création d'une base de données pour répondre rapidement et complètement aux demandes d'information (RFI).

Le CLD a travaillé en étroite collaboration avec les villes possédant des parcs industriels afin de les aider à définir les usages et à mettre en place des stratégies de développement innovantes et intégrées pour permettre un développement harmonieux et durable de ces zones industrielles.



CAT Transport et Gain

Plusieurs entreprises soutenues par le CLD ont fait rayonner Vaudreuil-Soulanges à travers le Québec, le Canada ou le monde.

- Tutti Gourmet a été une entreprise mise de l'avant dans l'émission Dragon's Den en recevant une offre d'un des dragons;
- InterTronic Solutions a livré à Hawaï pour la NAVY une antenne de 12 mètres de diamètre de très haute précision pour mesurer la position de la terre par rapport aux autres planètes;
- CAT Transport a concrétisé un partenariat avec l'entreprise américaine GAIN pour développer un réseau de stations de gaz comprimé à travers le Canada et les États-Unis permettant de réduire les GES émis par les flottes de camions des transporteurs routiers.

Finalement, de nouveaux bâtiments industriels locatifs ont vu le jour et plusieurs entreprises ont consolidé leur présence sur le territoire, augmentant ainsi notre richesse foncière collective par la construction de nouveaux bâtiments et offrant de nouvelles opportunités d'emplois aux travailleurs de la région :

- Les Entreprises Da-Ou (2006) inc. à Pointe-Fortune;
- F2Z Entertainment à Rigaud;
- Fastco à Vaudreuil-Dorion;
- ImmoDL et TrioVest avec de nouveaux espaces industriels à louer à Vaudreuil-Dorion.

2015, une année riche en développements structurants qui permettront à la région de garder son attractivité à long terme tout en respectant la vision d'un développement économique durable.

CALENDRIER DE FORMATIONS

En 2015, le CLD a offert 37 formations thématiques permettant aux entreprises de mieux développer leur connaissance de l'entrepreneuriat et des défis relatifs à la gestion d'une entreprise. En tout, il y a eu plus de 425 participants à ces formations, dont près de 200 étaient des travailleurs autonomes du programme STA.

DÉVELOPPEMENT SECTORIEL

En 2015, le CLD a poursuivi ses démarches visant à mieux connaître et soutenir les enjeux des secteurs commercial, touristique et agroalimentaire. En comparaison avec d'autres organismes de développement économique au Québec, ces efforts du CLD sont des plus-values distinctives qui permettent d'étendre son offre de services à davantage de clients. Aussi, le développement touristique prend un virage et la MRC demande au CLD d'assumer de nouvelles responsabilités en matière de promotion touristique.

TOURISME ET COMMERCE

Consultation de l'industrie touristique

Le contexte économique incertain et les modifications vécues sur l'échiquier du développement économique et régional ont mené la MRC à remettre en question son implication financière dans Tourisme Suroît (Office de tourisme). La MRC a mandaté le CLD pour sonder l'industrie touristique régionale, ce qui s'est fait le 1er avril 2015. Les résultats ont permis au CLD de comprendre et d'interpréter les attentes du secteur et d'identifier les pistes d'interventions prioritaires.

Projet du bureau touristique de L'Île-Perrot et information mobile sur le territoire

Comme Tourisme Suroît allait procéder à la fermeture du bureau touristique de L'Île-Perrot, la Ville de L'Île-Perrot et le CLD ont uni leurs forces afin de maintenir ce lieu et d'adapter son offre à la dynamique touristique actuelle. Nous avons ajouté du personnel aux moments clés d'achalandage. Cette nouvelle version du lieu d'accueil et d'information nous a permis de diminuer significativement le coût du projet, tout en répondant aux besoins. C'était une année pilote en vue de la reprise totale des points d'information par le CLD en 2016.



Marianne Sigouin-Lebel,
Conseillère au développement
touristique et commercial



Marie-Loup Tremblay,
Commissaire à l'industrie
agroalimentaire



Chaïbou Achirou,
Commissaire à l'industrie
agroalimentaire



Crédit photo: Jostiane Farand

Près de 140 intervenants du milieu des affaires, de la culture et du tourisme ont participé à la journée Imaginons Vaudreuil-Soulanges

IMAGINONS VAUDREUIL-SOULANGES

Le CLD a participé à la réalisation de la journée IMAGINONS VAUDREUIL-SOULANGES. Cet événement, organisé en collaboration avec la MRC, le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) et la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS), avait pour but d'inciter le travail de collaboration entre les différents secteurs d'activités que sont le commerce, le tourisme et les arts. Les notions d'identité, de partenariat et d'animation y ont entre autres été abordées.

ÉTUDE ET DIAGNOSTIC DU TISSU COMMERCIAL DE LA MRC

Depuis quelques années, dans plusieurs municipalités l'activité commerciale vit des difficultés. Pourtant, la fonction commerciale soutient l'écosystème d'une municipalité et d'une région. En 2014, le CLD a été accompagné par la firme DEMARCOM afin de réaliser un diagnostic commercial de la MRC. Une démarche rigoureuse et exigeante fut finalisée en 2015 avec la collecte de données quantitatives et qualitatives. La valeur de cette quête d'information connaît son dénouement en 2016 alors que la phase d'analyse des données colligées offrira un regard intéressant pour les intervenants du territoire. D'ailleurs, l'implication des municipalités permettra de valoriser, protéger, réguler ou réglementer les différentes facettes de la fonction commerciale.

« La fonction commerciale bénéficie d'un pouvoir structurant pour la communauté qu'elle dessert. Mais satisfaire les besoins des résidents n'est qu'un des objectifs du commerce. En effet, lorsque bien encadrée, la fonction commerciale peut agir à titre de moteur économique d'une région, de distinction identitaire régionale, de pouvoir de rétention des ménages ou d'agent de changement. Aujourd'hui, la fonction commerciale est intégrée à un nombre grandissant de lieux thématiques ou fonctionnels. »

Pierre Laflamme,
DEMARCOM

SECTEUR AGROALIMENTAIRE

En rétrospective de l'année 2015, le développement des projets (agroforesterie et cuisine partagée) et l'accompagnement des entreprises agroalimentaires locales ont été les principales activités ayant marqué le volet agroalimentaire au CLD Vaudreuil-Soulanges.

AGROFORESTERIE INTERCALEAIRE

En agroforesterie, le CLD a poursuivi ses relations de partenariat avec l'Institut de Recherche en Biologie végétale (IRBV), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), et le producteur pour assurer le suivi du site du projet. Les travaux consistaient à noter et évaluer l'état d'avancement des diverses interventions. Des activités de travail de sol (labour) sur la partie sud et de mise en culture sur la partie nord (culture de sarrasin) ont été effectuées en parfaite harmonie avec les arbres. Un locataire a été trouvé et la signature du contrat de bail devrait avoir cours en début 2016 avec la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. Ce dernier s'engage à pratiquer l'agriculture sous-système agroforestier, ce qui témoigne de l'intérêt porté au système d'agroforesterie intercaleaire.

CUISINE PARTAGÉE

Poursuivant son soutien au développement économique de la région, le CLD travaille sur un projet de cuisine partagée afin de soutenir la transformation des produits agricoles locaux. Ce projet s'inscrit dans la stratégie du développement de la région de Vaudreuil-Soulanges à travers son plan de développement de la zone agricole (PDZA), élaboré en juin 2014. L'objectif de ce projet est de « soutenir le démarrage, le développement et la pérennité des entreprises agroalimentaires, grâce à l'accessibilité aux moyens de production performants et l'amélioration de leurs productivité et compétitivité tout en respectant les normes d'hygiène et de salubrité. »

Dans la phase exploratoire du projet, le CLD a rencontré plusieurs cuisines partagées (CITAN de Nicolet, la Cuisine de Charlevoix et la Centrale culinaire de Montréal) afin de s'enquérir de leurs expériences et des leçons apprises. Des entreprises locales ont été contactées pour évaluer leurs intérêts au projet, mais aussi différents CLD proches notamment ceux de Deux-Montagnes, de l'Ouest-de-l'Île et de Beauharnois-Salaberry.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

2015, c'est aussi le soutien aux entreprises locales et la participation aux différents événements et conférences afin de pouvoir répondre aux besoins de la clientèle. Ainsi, nous pouvons citer les activités ci-dessous parmi tant d'autres :

- Rencontre individuelle et soutien à la carte de différentes entreprises locales en démarrage, ou en expansion;
- Maillage entre différents partenaires;
- Visites d'entreprises locales notamment, Agrocentre Belcan et Moulins de Soulanges.

La présence du CLD aux événements du monde agricole, le développement du projet d'agroforesterie (d'autres en prospection) et les contacts avec les partenaires dans le domaine agricole témoignent de son intérêt pour l'agriculture.

DÉVELOPPEMENT - ANALYSE ET CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

L'animation et le soutien du territoire passent par une analyse d'information juste de façon à connaître les différentes facettes. L'équipe du CLD met à la disposition de ses communautés diverses expertises, données et fonds permettant de dynamiser Vaudreuil-Soulanges.

ANALYSE DES ESPACES INDUSTRIELS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Le CLD a entrepris en février 2015, une collecte d'informations exhaustives quant à l'état de chacun des espaces industriels de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. La compilation et l'analyse des données recueillies ont permis de répondre aux objectifs suivants :

- L'identification de tous les parcs et zones industriels de la MRC (localisation, analyse spatiale, superficie des espaces, disponibilité des services municipaux, etc.);
- La caractérisation des lots (superficie des terrains disponibles, identification des terrains sous-utilisés et ceux ayant des contraintes au développement, qualité du bâti, nombre et type d'entreprises présentes, nombre et type d'emplois, etc.);
- La rédaction, pour chaque espace, d'une proposition d'orientation de développement pour les prochaines années;
- La réalisation d'une série de planches cartographiques de tous les parcs (géolocalisation des informations et des données recueillies).

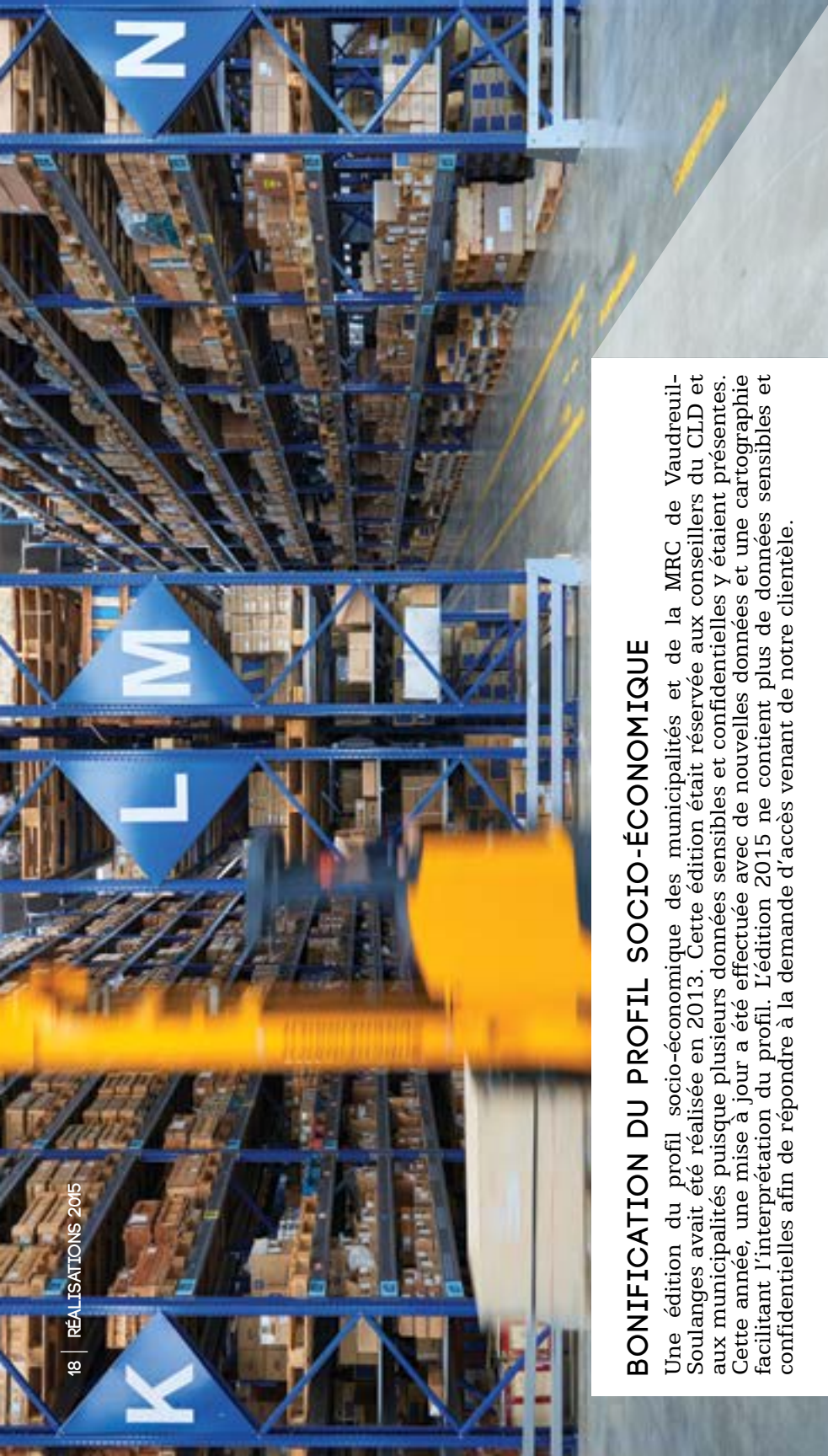
Le travail s'est terminé en août 2015 avec un document de référence de près de 120 pages. L'utilisation d'un tel matériel est multiple pour le CLD, notamment pour soutenir les propositions du territoire lors des Request for Information (RFI) et la réflexion de la MRC pour la révision actuelle du schéma d'aménagement. Enfin, notons que l'ensemble de l'exercice fut réalisé de façon à faciliter une mise à jour en continu.



Simon Folco,
Conseiller en aménagement
du territoire



Philippe Roy
Conseiller en développement
rural



BONIFICATION DU PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

Une édition du profil socio-économique des municipalités et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges avait été réalisée en 2013. Cette édition était réservée aux conseillers du CLD et aux municipalités puisque plusieurs données sensibles et confidentielles y étaient présentes. Cette année, une mise à jour a été effectuée avec de nouvelles données et une cartographie facilitant l'interprétation du profil. L'édition 2015 ne contient plus de données sensibles et confidentielles afin de répondre à la demande d'accès venant de notre clientèle.

ACCOMPAGNEMENT À LA RÉALISATION DES DEMANDES D'INFORMATION (RFI)

La réalisation des propositions du CLD en réponse aux diverses demandes d'information pour un site industriel (RFI) est composée de plusieurs éléments émanant de notre service géomatique. Au cours de l'année 2015, l'équipe de géomatique a réalisé plus de 100 cartes personnalisées pour répondre aux divers RFI afin de permettre aux prospecteurs d'apprécier les atouts de Vaudreuil-Soulanges.

PÔLE LOGISTIQUE - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET GÉOMATIQUE

Dans le cadre du projet d'implantation du pôle logistique dans la région de Vaudreuil-Soulanges, diverses analyses et productions cartographiques ont été faites afin de répondre aux diverses questions et demandes du gouvernement.

- Géolocalisation et analyse du territoire pour identifier les fiches agricoles pour une éventuelle remise en culture. L'analyse se poursuivra en 2016;
- Amélioration de la méthodologie et des limites du site proposé pour l'implantation du pôle logistique du gouvernement du Québec;
- Identification des propriétaires potentiellement touchés.



FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE (FDEÉS)

Le FDEÉS permet de soutenir les différentes phases des initiatives dans la vie d'un organisme à but non lucratif ou d'une coopérative dont l'activité permet de dégager suffisamment de revenus pour remplir une mission sociale et assurer sa pérennité. Cette année, l'équipe du CLD a soutenu techniquement plusieurs projets en économie sociale, dont la création du nouveau centre de réhabilitation des oiseaux chanteurs du Nichoir (Hudson). Après plus de 4 ans, le montage financier de ce projet novateur est enfin complété. Le défi de cet accompagnement relevait de l'impossibilité de requérir aux fonds et programmes traditionnels.

En 2015, le FDEÉS a soutenu pour 50 000 \$ deux initiatives, soit le nouveau service de désinfection Adapt Action Montérégie de l'organisme P.E.H.D.A.A. (25 000 \$) et le Centre prénatal et Jeunes Familles de Vaudreuil-Soulanges (24 500 \$).

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS DE TERRITOIRE ET DE LA RURALITÉ

M. Philippe Roy a été responsable des dossiers du Pacte rural ainsi que de la refonte des outils de développement local et régional imposée par la création du Fonds de développement des territoires (FDT). Ainsi, mandaté par la MRC pour recevoir et préparer les dossiers pour l'analyse des projets collectifs, le CLD a accompagné le comité d'analyse pour procéder à un certain nombre d'ajustements suite à la création du nouveau FDT. Cette étroite collaboration entre le CLD et la MRC aura facilité la refonte des outils de développement local et régional tout en préconisant une approche facilitante pour les promoteurs.

Le projet Adapt-Action a pour objectif d'offrir des services de nettoyage et de désinfection permettant l'accès à un milieu de travail adapté aux personnes dans le besoin. Ce projet fut nommé lauréat local du Concours québécois en entrepreneuriat (CQE) dans la catégorie économie sociale.



COMMUNICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES

Le principal rôle des communications au CLD est de faire connaître, à sa clientèle sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges, l'offre de services de l'équipe du CLD :

- Programme soutien au travail autonome (STA) financé par Emploi-Québec;
- Fonds Jeunes promoteurs (JP);
- Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS);
- Fonds local d'investissement (FLI);
- Soutien professionnel à l'entrepreneuriat (démarrage, suivi, expansion, consolidation);
- Soutien au développement économique (tourisme, commerce, ruralité, agroalimentaire, projets régionaux);
- Calendrier de formations.

Une notion de promotion territoriale est également au cœur du rôle des communications :

- Mise en évidence des attraits du territoire;
- Promotion d'entreprises à travers des opportunités diverses;
- Collaboration avec les partenaires de la communauté dans l'organisation de projets et d'événements;
- Mise en place de projets de promotion conjoints.

De plus grâce à un plan de relations publiques structuré, l'équipe du CLD a su mettre en évidence ses réalisations et promouvoir les activités relatives à la création de l'image de marque.



Karine Lechasseur,
Directrice des relations
publiques



Jean-Sébastien Breton,
Conseiller en communication

DÉCOUVRIR

ENTREPRENDRE

INVESTIR

DÉPLOYONS NOS FORCES



VAUDREUIL-SOULANGES
CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

GESTION DES CONNAISSANCES EN LIEN AVEC LE CRM (CUSTOMER RELATIONSHIP MANAGEMENT)

Le rapport annuel du CLD Vaudreuil-Soulanges est un moyen de mieux faire connaître à l'externe les réalisations de l'équipe. Il est l'occasion de réviser les activités réalisées l'année précédente, mais aussi de faire connaître aux partenaires et clients les succès et faits saillants.

L'outil CRM s'avère très utile dans le suivi des travaux avec les clients. Il permet de suivre leur évolution, de garder en mémoire les sujets traités, mais surtout de mesurer les résultats des différentes interventions avec l'un des membres de l'équipe du CLD.

Liste d'entreprises de Vaudreuil-Soulanges

Afin d'améliorer la connaissance des activités d'affaires se faisant sur le territoire, l'acquisition de listes d'entreprises auprès du registre des entreprises du Québec (REQ) a été faite. Une analyse a été réalisée afin de jumeler les informations des différentes listes acquises tout en identifiant les différents secteurs d'activités issus du code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Un algorithme a été développé pour assurer la conversion du code d'activité des entreprises du Québec (CAE) au code SCIAN.

Soutien professionnel en promotion externe

Dans le cadre de sa mission de mettre en valeur le territoire de Vaudreuil-Soulanges et son offre industrielle, le CLD reçoit des demandes d'information (RFI) de la part de partenaires internationaux. Afin d'améliorer la qualité de la démarche et soutenir la réalisation efficace de ces demandes de plus en plus fréquentes, un document de base pour les RFI a été mis en page et permet au commissaire industriel de rapidement répondre aux demandes reçues. La qualité de l'information et de la présentation joue un rôle majeur auprès des investisseurs et décideurs, une attention particulière y est portée.

LEADERS

En 2015 pour la première fois, des rencontres entre chefs d'entreprises exportatrices ont été réalisées. L'objectif du CLD est de mettre en relation des entreprises qui ont des besoins similaires et d'améliorer sa connaissance du territoire pour faire ensuite la promotion externe de manière adéquate.

CONTENUS NUMÉRIQUES

Site Web

Le site web du CLD constitue un point de chute pour les informations rendues publiques pour les entrepreneurs. Des mises à jour, la création de contenus via le blogue et l'optimisation du site pour un meilleur rendement ont été réalisées. L'équipe en communication a assuré également un soutien technique au secteur touristique dans le cadre de l'appel d'offres pour la réalisation d'un site Internet pour l'industrie touristique. La procédure d'appel d'offres a pris fin en décembre avec l'octroi d'un contrat à l'entreprise Les Manifestes qui sera chargée de réaliser cette plateforme de promotion web.

Médias sociaux

L'activation des médias sociaux a permis de communiquer davantage avec la clientèle et permet également de recevoir de la rétroaction de leur part. De nouvelles méthodes de marketing ont été utilisées et les tests visent à déterminer les meilleurs moyens de communication dans ce médium. Un rapport Google Analytics hebdomadaire sert à valider les résultats des campagnes mises de l'avant.

Lancement de l'infolettre du CLD

À l'automne, une infolettre du CLD a été mise en place, de manière bimensuelle, afin de tenir informés nos clients, nos partenaires et nos fournisseurs. On y a diffusé les informations concernant les formations offertes aux petites entreprises et aux travailleurs autonomes, les communiqués et les différentes campagnes auxquelles le CLD a contribué (Imaginons Vaudreuil-Soulanges et On s'emballa pour le shopping local).





ÉVÉNEMENTS ET CONCERTATION

Ovations Vaudreuil-Soulanges

Pour une 7^e année, le CLD a été membre du comité organisateur du concours Ovations Vaudreuil-Soulanges qui vise à faire rayonner dans Vaudreuil-Soulanges les entreprises qui se démarquent. Toute l'équipe a mis l'épaulé à la roue que ce soit en matière de soutien administratif pour assurer la gestion financière de l'événement, au niveau de la coordination et des communications de l'événement, mais aussi en matière de sollicitation d'entreprises.

Image de marque de Vaudreuil-Soulanges

La réalisation d'une image de marque est à la base de la capacité à promouvoir un projet, une entreprise ou une région. Afin de donner du sens à la promotion nationale qui pointait à l'horizon avec la concrétisation du pôle logistique de Vaudreuil-Soulanges, le CLD a mis en place un processus de recherche afin de cibler les éléments phares de l'identité du territoire. D'abord circonscrit, ce projet a réussi à prendre une tournure globale en s'associant au projet Imaginons Vaudreuil-Soulanges. La démarche de recherche s'est alors transformée en projet de concertation et finalement en initiative de co-création. Les résultats de la démarche seront connus en 2016 grâce à un vote public pour choisir l'approche graphique préférée des partenaires régionaux.

L'équipe du CLD a participé à la soirée Ovations Vaudreuil-Soulanges



ON S'EMBALLE POUR LE SHOPPING LOCAL

Initié en 2014, la campagne d'achat local On s'emballe pour le shopping a été réitérée en 2015 à l'aube du temps des Fêtes. En collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS), ce projet a réussi à réunir plus de 50 entreprises autour d'un objectif commun : soutenir et promouvoir le commerce local dans la région. Que ce soit grâce à la publicité prise dans tous les médias locaux ou par la mise en ligne du site internet onsemballevs.com, les commerçants ont bénéficié de nouvelles interfaces pour se mettre en valeur. Ce projet sera maintenu actif à travers un comité de la CCIVS et la collaboration du CLD.

La force du projet a aussi été de faire le maillage entre 13 artistes de la région et les commerçants ayant pignon sur rue en mettant à l'œuvre l'artiste pour créer une vitrine inspirante pour mettre en valeur l'entreprise. Cette initiative a été rendue possible grâce à la mesure de soutien aux entreprises du CLD et au soutien financier de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.



SERVICE ADMINISTRATIF

Le service à la clientèle au sein de la mission d'un organisme tel le CLD est un aspect très important. Ce rapport client oblige l'équipe du service administratif à offrir un appui de qualité par diverses interventions :

- L'accueil des clients (gestion des clients et présentation des services);
- Le suivi et la qualité des outils d'accompagnement aux clients (comptabilité et formation);
- Le soutien aux autres membres de l'équipe dans leurs interventions auprès de la clientèle (gestion des dossiers, soutien aux événements, etc.).

Enfin, l'équipe administrative est aussi responsable de la bonne gestion des locaux, l'accueil des nouveaux employés et le suivi budgétaire.



Marie-Eve Ménard,
Comptable - Gestionnaire
de fonds



Nathalie Gauthier,
Adjointe administrative



Caroline Pépin,
Adjointe à la direction et
coordonnatrice aux projets
spéciaux



Danielle Meloche,
Assistante administrative

L'AMÉLIORATION CONTINUE DES OUTILS DE SUIVI ET DE GESTION COMPTABLE (FONDS CLD ET GESTION DES FONDS)

Plusieurs améliorations ont été réalisées dans la manière de rapporter l'information financière, dont la mise en place des rapports de gestion permettant de suivre plus efficacement les résultats. Le CLD est un organisme qui est dans le périmètre fiscal de la MRC, ce qui demande une gestion rigoureuse des actifs ainsi qu'une justification des dépenses réalisées. Le budget est d'ailleurs préparé en concertation avec la MRC.

LA MISE EN PLACE D'OUTILS DE GESTION DU FLI ET DE SUIVI FINANCIER POUR LA CLIENTÈLE

Par leur expertise en gestion et administration, l'équipe administrative est mise à profit dans l'accompagnement de la clientèle et de certains projets de concertation. Quelques rencontres se font avec des clients afin de réviser leurs prévisions financières et leur comptabilité. En tant qu'intervenant régional, le CLD soutient certains projets de concertation dans la gestion financière de leurs initiatives (ex. : Ovarions, campagne d'achat local, jeunes leaders, etc.). Aussi, le CLD a développé des outils d'analyse et de suivi pour aider diverses entreprises à qui il offre un soutien financier, notamment via le FLI. Ces outils permettent de suivre plus facilement l'évolution et l'actualité financière des entreprises afin de diagnostiquer d'éventuelles situations problématiques. Parmi ceux-ci, notons la réalisation de tableaux synthèses permettant de suivre la performance des clients vs les risques quant à la gestion du fonds et du recouvrement potentiel.

LES MODIFICATIONS AUX STRUCTURES ET LA CONSOLIDATION DES OUTILS DE GESTION SOUS LA RESPONSABILITÉ DU CLD

L'année 2015 fut marquée par la fin de certaines structures (ex. : SOLIDE et incubateurs) et programmes (ex. : CDD et Pacte rural). L'équipe administrative a été sollicitée pour assurer une fermeture adéquate des dossiers, l'archivage de ceux-ci et, le cas échéant, le respect des obligations ministérielles.

L'AMÉLIORATION DES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE

Le CLD doit suivre un processus d'adjudication de ses contrats puisque l'organisme est sujet à la loi, au même titre qu'un organisme public tel une municipalité. La gestion des appels d'offres sollicite l'équipe administrative de même que l'amélioration continue des pratiques relatives à ces démarches contractuelles.

LA GESTION DES LOCAUX ET DES ÉQUIPEMENTS

Le CLD fut sollicité pour la préparation du nouveau pôle civique qui doit voir le jour en 2016-17. Le CLD a participé à diverses rencontres visant à soutenir le développement du projet selon les besoins du CLD (plan d'architecture, besoins en espace et en équipement, etc.). Aussi, le CLD a mis à profit ses espaces afin de soutenir plusieurs locataires. L'équipe administrative assure la coordination de ces baux qui permettent au CLD, en plus d'obtenir des sources de revenus supplémentaires en maximisant l'usage de son espace, de soutenir les entreprises et les organismes en phase de croissance. L'équipe administrative a aussi contribué au développement d'une nouvelle salle de formations offertes par le CLD et offrant aussi une opportunité de location intéressante pour les acteurs du territoire qui souhaitent tenir une rencontre ou un lac-à-l'épaule.